

RD-CONGO



# LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2201 - MERCREDI 7 JANVIER 2015

Décentralisation

## Des leaders katangais boudent le découpage territorial



Gabriel Kyungu wa Kumwanza



Jean Claude Muyambo



Katumbi Chapwe

En réaffirmant haut et fort l'option du découpage territorial tel que prévu dans la Constitution, Joseph Kabila a tenu à dissuader ses interlocuteurs à ne pas arpen- ter le chemin sinueux du sépara-

tisme prôné par certains fils de la province en mal de sensation. Pour le chef de l'État qui recevait lundi les notables du Katanga à Lubumbashi, la réorganisation territoriale et administrative en

RDC est inévitable et procède de la volonté du législateur à contribuer à une meilleure gestion du pays via une décentralisation prenant corps à partir de la base. Joseph Kabila a mis en garde

contre toute velléité sécessionniste en affirmant qu'il va personnellement faire respecter la loi. Des vues que ne partagent pas le tandem Katumbi-Kyungu pour qui le Katanga n'est pas encore

prêt à expérimenter cette nouvelle donne à cause de l'insécurité qui y plane et pour laquelle des réponses idoines sont attendues prioritairement.

Page 12

ACAJ

### La situation des droits de l'Homme demeure préoccupante

Dressant le bilan de l'année 2014 à l'occasion de la présentation des vœux pour la nouvelle année, cette ONG a exhorté à la conjugaison d'efforts en vue de l'amélioration de la situation des droits fondamentaux dans le pays. Elle est consciente qu'en dehors des cas portés à sa connaissance ou d'autres ONG correspondantes par différentes sources, qu'il en existe encore beaucoup qui ne l'ont pas été par peur ou par ignorance de leurs victimes.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) recommande à tout un chacun de réfléchir à la façon dont il peut contribuer à la protection des droits fondamentaux de citoyens et de l'indépendance réelle de la justice. L'État et les institutions judiciaires, soutient l'Acaj, doivent non pas inquiéter les citoyens qui exercent leurs droits et libertés fondamentaux, mais poursuivre les auteurs des violations et assurer aux victimes le droit d'obtenir réparation.

Page 13

CONCERTATIONS NATIONALES

### Joseph Olenghankoy se désengage du processus de suivi des résolutions

Le président des Forces novatrices pour l'unité et la solidarité (Fonus) regrette de ne plus se retrouver dans les différentes articulations de la mise en œuvre des résolutions prises lors des travaux tenus en novembre 2013 à Kinshasa et annonce le désengagement de son parti politique. Il dénonce dans une correspondance adressée aux principaux animateurs des institutions, les « discriminations politiques » dont son parti et d'autres de l'opposition seraient victimes alors qu'ils avaient librement accepté de participer à ce forum national à la recherche de la cohésion nationale. Le président des Fonus se dit également consterné par la mise en place de certaines institutions de la République dont le gouvernement ainsi que le Conseil économique et social qui se serait négociée dans une opacité totale.

Page 14



Joseph Olenghankoy

SECTEUR PRIVÉ

### Un moratoire de deux mois accordé aux entreprises

Le sursis accordé par le gouvernement central aux entreprises court du 1er janvier au 28 février. Il suspend tout contrôle du ministère de l'Économie jusqu'à l'épuisement de ce délai.

Ce moratoire est une réponse du gouvernement à la demande formulée par le patronat congolais en vue de permettre

aux entreprises de clôturer sereinement l'exercice comptable. Une exception a toutefois été faite sur la surveillance des prix. Il n'y aura donc pas de contrôle économique avant la fin du premier trimestre de l'année 2015, indique un communiqué signé fin décembre 2014 par le ministre en charge de l'Économie nationale, Mo-

deste Bahati Lukwebo.

Une décision qui est perçue par beaucoup comme une véritable bouée de sauvetage pour les opérateurs économiques qui subissent, habituellement au mois de décembre, la loi des inspecteurs et autres agents commis aux contrôles.

Page 12

## ÉDITORIAL

## Libye

Si Nicolas Sarkozy, alors Président de la République française, avait écouté les mises en garde que formulaient ses pairs africains, s'il n'avait pas suivi les conseils absurdes que lui prodiguaient des intellectuels déjantés comme le « philosophe » Bernard-Henri Lévy, s'il avait eu l'intelligence de prévoir les conséquences que l'assassinat du Guide libyen Mouammar Kadhafi auraient inévitablement son successeur, François Hollande ne se trouverait pas aujourd'hui dans la situation intenable d'un pays qui a aggravé la crise au lieu de la résoudre et qui en subit directement les effets désastreux pour son propre compte.

Le drame que vit la Libye revenant au premier plan de l'actualité en raison du chaos qu'elle crée sur toute l'étendue du Sahel cette réflexion de bon sens, qui n'est pas nouvelle et qui s'est trouvée maintes fois formulée dans nos colonnes, va-t-elle enfin être prise en compte par les autorités françaises ?

De deux choses l'une : ou bien la France et ses partenaires occidentaux, qui sont largement responsables de la situation présente, laissent les Africains chercher une issue à la crise libyenne et les aident à trouver les moyens nécessaires pour y parvenir ; ou bien ils continuent à intervenir de façon anarchique comme ils l'ont fait jusqu'à présent sans tenir compte des conseils qui leur étaient donnés. Dans le premier cas la Libye, au terme d'une épreuve plus ou moins longue, retrouvera son unité et pourra enfin vivre en paix avec elle-même ; dans le second cas son peuple et ceux qui l'entourent s'enfonceront dans une crise infiniment plus grave dont les effets collatéraux seront dramatiques pour les nations occidentales elles-mêmes.

La partie qui se joue sous nos yeux dans cette partie de l'Afrique s'annonce en tout état de cause décisive. Pour la Libye, bien sûr, mais aussi pour l'Afrique du nord dans son ensemble et pour la Méditerranée elle-même comme le montre la multiplication des drames qui se déroulent chaque jour à proximité immédiate des côtes de l'Europe avec la dérive de navires chargés d'hommes, de femmes et d'enfants qui tentent, en fuyant leur pays, d'échapper à une mort certaine.

Le temps presse. Demain il sera trop tard !

Les Dépêches de Brazzaville

## DISPARITION

## Jean François Obembé s'en est allé

Jean François Obembé est décédé le 1<sup>er</sup> janvier à Brazzaville à l'âge de 68 ans. Il était détenteur d'un doctorat en sciences politiques, d'une licence en mathématiques et d'un diplôme d'études supérieures en sociologie. L'illustre disparu a été formateur à l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature de l'université Marien Nguabi de Brazzaville jusqu'en 2002.

Homme politique, il a dirigé le département de l'éducation et de l'information du Parti congolais du travail (PCT) avec rang de ministre d'Etat. Il a été directeur de l'Ecole supérieure de ce parti. Jean François Obembé a été ambassadeur et vice-président de l'Assemblée nationale du Congo. Il a été également directeur de cabinet du secrétaire général de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. L'illustre disparu a bénéficié de nombreux stages à l'étranger, no-



tamment en Europe, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Chine, en Inde et en Indonésie. Il a assuré les fonctions de Commissaire chargé des libertés publiques au niveau du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo. Un organe qui avait pour mission d'appliquer les décisions du dialogue national organisé à l'issue des conflits armés intervenus en République du Congo de 1997 à 2000. L'illustre disparu a publié plusieurs ouvrages, entre autres, « La conquête de la paix : stratégie du passage de la guerre à la paix » ; « Afrique et management : gestion moderne face aux réalités socioculturelles » et « Masculinité, Féminité et Spiritualité ».

Roger Ngombé

## ELECTRICITÉ

## Des branchements frauduleux signalés au quartier Jacques-Opangault

Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, le Collectif des habitants du quartier Jacques-Opangault, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Brazzaville, Djiri, dénonce l'utilisation illicite du courant de la Société nationale d'électricité (SNE) par certains inciviques. « Certaines personnes prennent le courant d'une manière illicite. La journée les ampoules sont allumées, ce qui entraîne la baisse de tension dans le transformateur », a fustigé Rodrigue Koumou, président du collectif.

En effet, pour trouver des solutions durables à cette situation, il a, au nom de la population de ce quartier, l'un des plus enclavés de la ville, sollicité l'apport de la SNE et de la police pour remédier à cette situation de plus en plus récurrente, à Brazzaville. Le but principal de cette opération étant de déceler et démenteler ces branchements pirates qui ne contribuent qu'à tirer la SNE vers le bas. Laquelle société peine toujours à combler les attentes de sa clientèle. Rodrigue Koumou a enfin dé-

ploré l'insuffisance des postes transformateurs dans le quartier. Celui de la zone Louanda reste, a-t-il souligné, « un sujet tabou » au niveau de la Délégation générale aux grands travaux et de la SNE. Pour rappel, les populations en accord avec la SNE avaient déjà trouvé un terrain dans le quartier pour ériger un poste transformateur. Seulement, sa mise en œuvre tarde à venir. Ce, au grand malheur des populations, obligées de vivre dans l'obscurité et exposées à l'insécurité.

Parfait Wilfried Douniama

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout  
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout  
Secrétaire des rédactions adjoint :  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou  
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé  
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras

## Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),  
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys  
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'Agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo

## Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200  
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou  
Directrice du Développement : Carole Moine

## RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma  
Comptabilité : Marie Mendy

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Martial Mombongo  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

## DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia  
Assistante de direction : Sylvia Addhas  
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

## INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola  
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 06 930 82 17

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

## LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel  
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma  
Assistante : Laura Ikambi  
Diffusion Vaneau - 75007 Paris - France  
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80  
www.lagaleriecongo.com

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau  
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

## TRIBUNE

## Le financement de l'économie nationale: le cercle vicieux de l'intermédiation bancaire

Depuis 2006, les principaux indicateurs de la performance du climat des affaires du Congo continuent à se dégrader, notamment l'obtention des prêts bancaires par les entreprises qui risque de compromettre l'objectif de l'Émergence économique d'ici à 2025.

En effet, traditionnellement, les sources de financement d'une économie nationale sont les ressources propres ou l'autofinancement des agents économiques, et l'appel aux fonds extérieurs ou l'intermédiation financière via les prêts bancaires. Le système financier congolais, qui collecte l'épargne et le met à la disposition des agents économiques, est composé de 11 banques commerciales et de plus de 34 entreprises de micro finance. Il est relativement solide et peu vulnérable aux chocs à moyen terme, grâce à l'amélioration de la surveillance prudentielle de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac).

Mais le taux de bancarisation n'est que de 5 %, et les banques ne consacrent que 30% de leurs avoirs au crédit intérieur contre 70% au crédit extérieur, contrastant avec une surliquidité bancaire croissante, estimée à plus de 400 milliards de FCFA. Or, les dépôts des entreprises congolaises auprès des banques ont été multipliés presque par 5, en 7 ans, en passant de 355,91 milliards de FCFA en 2006 à 1.665 milliards de FCFA en 2013; alors que les crédits accordés par ces banques à leurs clients ont été multipliés par 12, en passant de 84,093 à 1.019 milliards de FCFA. Le ratio d'intermédiation bancaire, mesuré par le rapport entre les crédits bruts accordés aux entreprises et les dépôts qu'elles ont effectués auprès des banques, est passé de 23,63% en 2006 à 61,20 % en 2013. Ce taux reste largement inférieur à celui de la Cemac qui s'élève à 71,3 %.

Il en résulte que la principale source de financement des entreprises congolaises est constituée à 84,20% de leurs fonds propres. Le crédit fournisseurs ne représente que 9,2%, contre seulement 3,4% de crédit bancaire, et 3,4% des autres sources. Le coût du crédit bancaire du Congo est l'un des plus élevés de la Cemac, même s'il tend à baisser entre 2006 et 2013, en passant de 14% à 9,6%; alors que durant cette période, le taux de crédit moyen de la Cemac est respectivement de 14,5% et de 9,8%. L'étroitesse du réseau national des agences engendre une surcharge du crédit sur le marché et la disparité entre les volumes de crédits et de dépôts entre les départements du Congo. En cause, la méfiance des banquiers envers les entrepreneurs locaux, liée au faible professionnalisme de cette clientèle en matière de conception et de gestion de projets d'investissement, à la fragilité de la structure financière des entreprises et à l'incertitude entourant la rentabilité de leur exploitation. Le cercle vicieux de la relation banquier-client qui en résulte, tend à affaiblir l'efficacité de l'intermédiation bancaire, même si les entreprises congolaises utilisent à 86,7% les instruments financiers mis à leur disposition par les banques contre 14% seulement en Afrique Subsaharienne. 84,6% des entreprises autofinancent leurs investissements contre 79,3% en Afrique Subsaharienne. Plusieurs banques congolaises ne disposant pas de cellule d'expertise en matière d'évaluation des projets d'investissement, elles finissent par financer les projets faiblement structurants. 32,18% de leurs financements sont dans le secteur des Transports et des Télécommunications en 2009 contre 12,5% en 2013, 8,37% dans le Commerce de gros en 2009 contre 19,2% en 2013, 21,63% dans le Bâtiment et les Travaux publics en 2009 contre 26,5% en 2013; alors que les secteurs créateurs d'entreprises sont essentiellement le Commerce (71,84%), l'Immobilier (11,38%) et la Construction (8,36%).

La création des entreprises est en chute libre au Congo, en passant selon les sources de 2.286 entreprises en 2005 à 1.854 depuis 2009, malgré la rationalisation par l'Etat des procédures administratives relatives à la création d'entreprises, au cadastre, aux permis de construire, au commerce transfrontalier, et la création de l'Agence de promotion des investissements depuis le 14 juillet 2013. Le Congo ne compte ni de société de leasing, ni de société de factoring, ni de capital-investissement susceptibles d'accompagner les projets des promoteurs.

Par conséquent, les crédits accordés aux entreprises sont à 55,3% à court terme, à 43,9% à moyen terme et à 0,8% seulement à long terme. En 2013, seules 17% des entreprises disposaient de prêts ou de lignes de crédit auprès des banques, contre 11,6% en 2009, quant ce taux est de 22,5% en Afrique subsaharienne et de 42,11 % au Cameroun. La valeur des garanties requises en pourcentage de prêts ne représente que 47,3% au Congo, contre 151,2% en Afrique Subsaharienne.

Enfin, le profil risque des banques congolaises ne favorise pas le développement de la finance de long terme, nécessaire au développement du marché obligataire et au financement des investissements dans les secteurs économiques à forte valeur ajoutée. D'où, les entreprises ne recourent pas directement au marché financier, notamment à une bourse régionale des valeurs (Libreville ou Douala), et le pays passe difficilement d'une économie d'endettement à une économie de marchés financiers.

Ainsi, les distorsions structurelles de l'intermédiation financière, réduisent l'efficacité de l'accès au crédit bancaire par les entreprises congolaises. L'amélioration de cette situation suppose que les autorités congolaises remettent l'entreprise au centre de l'économie, et que les avoirs des banques commerciales soient plus orientés vers le crédit intérieur que vers le crédit extérieur, tout en renforçant le profil risque de ces établissements, afin de développer la désintermédiation financière.

Par Emmanuel OKAMBA

Maître de Conférences HDR en Sciences de Gestion

## TRANSPORT URBAIN

## La fin du calvaire pour Brazzaville et Pointe-Noire?

Lors de son message de vœux à l'occasion du Nouvel an, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, avait annoncé la création cette année, d'une « société publique de transport urbain », afin de mettre un terme à l'épineux problème du déplacement des populations dans les deux principales villes du Congo.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, en effet, se procurer un moyen de transport à Brazzaville et Pointe-Noire est vécu comme un véritable calvaire. Ceci, même quand vous disposez de quoi payer votre ticket de transport dans un bus ou d'emprunter un taxi pour aller d'un point de la ville à un autre. Il s'est créé chez les propriétaires des taxis et bus, une telle cupidité que les règles de transport ont totalement été changées par le phénomène dit de demi-terrains, qui consiste à écouter les distances pour gagner plus d'argent.

Les couches de la population les plus touchées par cette façon de faire, ce sont les élèves et étudiants, les travailleurs, mais aussi les commerçants et les commerçantes. Tous se demandaient comment les pouvoirs publics ne parvenaient pas à résoudre ce problème qui a des effets réels sur la productivité, sur le fonctionnement des administrations. A n'en point douter, l'annonce faite par le chef de l'Etat a dû soulager plus d'un.

Dans le courant de l'année passée, le Maire de Brazzaville, Hugues Ngouélondélé, avait assuré de l'arrivée des bus de transport en commun au profit de la capitale politique et de la



capitale économique. Nous parlions alors de « bonne nouvelle venue de la Marie ». Le temps a semblé passer plus vite et l'attente plus longue. En prenant ce problème à bras le corps, le gouvernement, à travers l'annonce du chef de l'Etat voudrait peut-être créer les conditions d'une meilleure gestion de cette question cruciale du transport public là où il se pose avec acuité.

Une chose est évidemment de doter Brazzaville et Pointe-Noire de bus de transport en commun, une autre est d'en assurer la pérennité par un bon management. Par le passé, les deux villes avaient expérimenté avec des fortunes diverses des sociétés de ce type, la Société des transports de Brazzaville (passée ensuite à société des transports urbains de Brazzaville (STB et STUB),

puis Société des transports de Pointe-Noire (STPN). La gestion de celles-ci avait été critiquée avec pour résultat la mise de la clé sous le paillason pour les deux entreprises.

Même si, pour l'heure, aucune

date n'a été fixée pour l'arrivée de ces bus dont seront dotées Brazza-la-Verte et Ponton-la-Belle, au grand soulagement de leurs habitants, des précautions devraient être prises pour qu'ils soient gérés par une ou des entités viables. L'emploi étant très recherché ici, il faudrait éviter de tomber dans le piège de l'embauche sans fin d'agents, parfois au profil douteux, qui pourront à terme devenir une charge casante pour les jeunes sociétés attendues.

Les Conseils municipaux et départementaux des villes concernées ont de quoi se montrer attentifs, en attendant, bien sûr, de savoir à qui reviendra la gestion effective de ces autocars publics. Pour leur part, Brazzavillois et Ponténégrins restent tout-yeux tout ouïe.

Gankama N'Siah

## GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

## Le budget du Progepp fixé à 350 millions FCFA

La somme importante de fonctionnement et d'investissement affectée au Projet de gestion des écosystèmes périphériques au parc national Nouabalé-Ndoki (Progepp) est pour l'exercice 2015.

Le recrutement de dix écogardes en complément à l'effectif existant, leur formation ainsi que le suivi des activités autour du parc sont, entre autres, les activités inscrites dans le nouveau calendrier du Progepp. C'est ce qui ressort de réunion du comité de pilotage annuel dudit projet tenue le 5 janvier à Pokola, dans le département

de la Sangha, sous la présidence du directeur général de l'Économie forestière, Joachim Kondi.

Outre la question du budget, celle relative au cadre d'organisation dudit comité a été évoquée. Généralement tenue dans la Sangha, la réunion du comité de pilotage du Progepp devrait aussi avoir lieu dans la



Likouala et à Brazzaville. L'optique étant de permettre à tous les acteurs du secteur des forêts de réaliser l'impact de ce projet. Il est également prévu en mois de février prochain la signature du nouveau protocole d'accord entre le ministère de l'Économie forestière, WCS et la CIB en vue de l'établissement des dispositifs de ce projet commun.

Créé en 1999, le Progepp a pour objectif, entre autres, de veiller à la quiétude du parc national Nouabalé-Ndoki par l'application d'une politique de gestion durable des écosystèmes forestiers. Il vise aussi à promouvoir en concertation avec les sociétés et la population riveraine une gestion rationnelle dans les concessions forestières de ce parc. Signalons que la prochaine réunion aura lieu le 20 janvier 2016 à Impfondo.

Lopelle Mboussa Gassia

## Déclaration du Comité Central du Parti Congolais du Travail sur la Constitution du 20 janvier 2002

Réuni à Brazzaville en session ordinaire du 28 au 31 décembre 2014, après avoir pris note de la volonté de la base du Parti et des organisations affiliées et débattu de la problématique en cours dans le pays, portant sur le changement ou non de la Constitution de janvier 2002, le Comité Central a :

- tenu d'entrée de jeu à relever que ce débat a pour origine d'une part, un battage médiatique national et international relayé à l'intérieur du pays par certains acteurs politiques ; et d'autre part, une mobilisation spontanée des forces vives de la nation qui, s'appropriant ledit débat, sollicitaient le changement de la constitution pour engager le pays dans d'importantes réformes institutionnelles.

- pris acte de l'opportunité d'engager des réformes institutionnelles pour corriger les lacunes constatées dans la pratique expérimentale des régimes semi présidentiels et présidentiels de 1992 à nos jours ;

- réaffirmé son attachement aux principes universellement reconnus admettant qu'un peuple a toujours le droit de revoir, de reformer et de changer sa constitution ; une génération ne peut assujettir à ses lois, les générations futures.

Le Comité Central a :

- fait sienne l'exhortation de Tomas Jefferson pour qui « *chaque génération a le droit de choisir la forme de gouvernement qu'elle juge le plus favorable à son bonheur et par conséquent, d'accommoder aux circonstances dans lesquelles elle se trouve placée, les institutions qu'elle a reçues de ses pères.* »

- admis que le changement de la constitution appelle un consensus national qui englobe le dialogue institutionnel, politique et populaire tel que recommandé par la déclaration de l'organisation internationale de la francophonie adoptée à Bamako le 03 novembre 2000 ;

- noté avec grand intérêt les préoccupations profondes du peuple appelant à une politique gouvernementale plus audacieuse sur les problèmes sociaux de base.

En conséquence, le Comité Central du Parti Congolais du Travail appelle au changement de la Constitution du 20 janvier 2002 ; invite le Bureau Politique du Parti à poursuivre les discussions et contacts avec l'ensemble des forces politiques ainsi qu'avec la société civile afin de favoriser le consensus sur la réforme des institutions.

Exhorte les militants et sympathisants du Parti, à faire preuve de responsabilité et à aborder la question du changement de la Constitution avec sérénité, sans passion ni manichéisme, en privilégiant la force des arguments plutôt que les arguments de la force.

**Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2014**

**Le Comité Central**

### Message de vœux de nouvel an de la Présidente du Bureau Exécutif du Conseil Municipal de Mossendjo

À

**Monsieur le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Son Excellence Denis Sassou N'Guesso,**

Excellence, Monsieur le Président de la République,



J'ai l'honneur d'adresser, avec moi l'ensemble des Conseillers Municipaux et les agents de la mairie de Mossendjo, très respectueusement, à votre Excellence, à votre très chère Epouse, Maman Antoinette Sassou N'Guesso, ainsi qu'à vos Familles respectives, mes vœux de bonheur, de prospérité, de santé et de longévité, surtout de succès et de réussite dans toutes vos entreprises.

Que l'Eternel, le Tout Puissant, vous bénisse.

Bonne et heureuse année 2015, Excellence Monsieur le Président de la République et Madame.

**Fait à Mossendjo, le 05 janvier 2015**

**La Présidente du Bureau Exécutif du Conseil Municipal de Mossendjo**

**Elisabeth Mapah**

**IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT**

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« La politique est une compétition d'idées et non d'individus ou de moyens »

**Tahirou Barry, président du Paren (Burkina Faso), le Faso.net, 4 janvier 2015**

« ... beaucoup de partis politiques privilégient leur « troisième mission » (la conquête du pouvoir) au détriment des deux premières : l'éducation civique et la défense des valeurs démocratiques. »

**Mohamed Camara, juriste et analyste politique (Guinée), Le Magazine d'Afrique de janvier-février 2015**

« En matière internationale, savoir tendre la main à l'adversaire est toujours plus fécond que lui enfoncer la tête sous l'eau lorsqu'il se noie. »

**Caroline Galactéros, docteur en sciences politiques, cabinet de conseil en intelligence stratégique Planeting, le Point, 13 décembre 2014**

« C'est aux journalistes de faire vivre le grand débat démocratique, avec leur professionnalisme et en rompant avec quelques mauvaises habitudes. À eux d'exercer un vrai questionnement et de déjouer tous les excès des stratégies de communication ».

**Gérard Leclerc, président de La Chaîne Parlementaire (LCP), (In La Revue Civique n°12, Automne 2013)**

« Oui, l'émergence est possible si dans le subconscient de nos jeunes filles et garçons, rêvant de boulots faciles, s'implante la nécessité d'une formation professionnelle et d'une démarche d'auto-entrepreneuriat loin des cursus classiques du « tous à l'université » qui débouche pour une large part sur le « tous au chômage ».

**Patric Sane, Comité d'initiatives du Club des intellectuels & cadres intellectuels Républicains (Cicr), Sénégal, Le Quotidien, 12 décembre 2014.**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Le bilan sécuritaire jugé satisfaisant pendant la période des fêtes**

Le porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, a fait le 6 janvier au cours d'un point de presse, le bilan des mesures sécuritaires mises en place par la direction générale pendant les fêtes de Noël et de Nouvel An



: Le colonel Jules Monkala-Tchoumou, assisté du colonel Salabanzi ; crédit photo Adiac

Faisant le bilan de la situation sécuritaire pendant la période des fêtes, le porte-parole de la police a indiqué que le tout s'est déroulé sans incident majeur, en dépit de quelques

« sérénité », s'est réjoui le colonel Jules Monkala-Tchoumou.

Parmi les infractions commises, on peut citer un cas de braquage ayant causé la mort d'un chauffeur dans le

« Le nombre paraît élevé certes, mais il est en nette baisse par rapport aux accidents que nous avons enregistrés pendant la même période au cours de l'année dernière »,

cas isolés constatés ici et là. « Au regard du compte rendu reçu, nous pouvons donc dire que les policiers ont accompli la tâche qui leur a été dévolue. En effet, au terme des moments d'intense activité, nous avons constaté que beaucoup d'infractions n'ont pas été commises, les fêtes se sont déroulées dans une ambiance tout à fait festive et dans un climat de

district de Mindouli, dans le Pool. Certains ont été interpellés par la force publique, a assuré la police. Parallèlement à cela, un autre cas d'assassinat a été signalé au village Manguiri, dans la sous-préfecture de Vinza, toujours dans le département du Pool. Il s'agit cette fois-ci d'un neveu qui a abattu son oncle en le soupçonnant d'être sorcier. En effet,

après son forfait, l'assassin est en fuite. Les autres cas étant des rixes, des coups et blessures volontaires et de vol enregistrés sur l'ensemble du territoire.

**85 accidents de voie publique enregistrés à travers tout le pays**

S'agissant des accidents de voie publique, au total 85 ont été répertoriés dont le plus dramatique a été enregistré dans le département du Niari, occasionnant la mort de sept personnes. Avec trente accidents, dont un mortel pendant la fête de Noël, Brazzaville arrive en tête devant Pointe-Noire (vingt-quatre dont un mortel). La Sangha et la Cuvette ont enregistré chacune neuf accidents dont un mortel. La Lékoumou en a connu cinq ; le Pool trois dont deux mortels ; la Cuvette-Ouest deux ; le Niari deux dont un mortel ; la Likouala deux ; la Bouenza un mortel. « Le nombre paraît élevé certes, mais il est en nette baisse par rapport aux accidents que nous avons enregistrés pendant la même période au cours de l'année dernière », a précisé le porte-parole de la police.

Il a, par ailleurs, félicité tous les agents de la police qui ont exécuté les instructions données par le directeur général. Jules Monkala-Tchoumou a enfin l'esprit de patriotisme et de civisme dont la population a fait montre dans les rues de Brazzaville en respectant les lois et règlements de la République. Rappelons que pour assurer la sécurité pendant les fêtes de Noël et de Nouvel an, la police a mobilisé dans la seule ville de Brazzaville, près de 1 317 agents.

*Parfait Wilfried Douniama*



**DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !**

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions\* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :  
Tél. 06 913 81 45/06 992 04 91-Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE	COUT
Managers : réussir ses entretiens annuels	3 jours	07 au 09 janvier 2015	350 000 FCFA
Assurer la fonction d'assistant (e) de direction: Perfectionnement	3 jours	14 au 16 janvier 2015	400 000 FCFA
Team building: Création et animation d'une équipe	3 jours	21 au 23 janvier 2015	350 000 FCFA
Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements	4 jours	27 au 30 janvier 2015	450 000 FCFA

**\*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.**

## ENTREPRENEURIAT

## La Chambre de commerce de Brazzaville et l'Institut ICACI liés par un partenariat technique

Le partenariat conclu entre la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville et l'Institut congolais de l'audit et du contrôle interne (ICACI), permettra désormais à ces deux institutions de promouvoir la bonne gouvernance au sein des entreprises congolaises à travers des audits internes.

Cette convention de partenariat signée récemment, prévoit un certain nombre d'activités à réaliser de commun accord, conformément aux textes d'application qui régissent cette collaboration technique.

Il s'agit notamment du contrat d'organisation du degré professionnel de l'audit interne (DPAD), de la convention de mise œuvre du séminaire de formation et les cours de préparation au degré professionnel de l'audit interne. Ces textes permettront donc à ces deux institutions, de proposer des séminaires de formation en faveur des cadres et agents, désireux de se perfectionner.

Pour l'Institut ICAI, ce partenariat vient à point nommé, et s'inscrit dans le cadre de ses missions et son programme d'activités, consistant à promouvoir l'audit interne par la coopération avec les universités, les grandes écoles, les entreprises ainsi que les organismes professionnels. « Par la signature de cette convention de partenariat, de la convention de mise en œuvre des séminaires de formation et du contrat d'organisation de l'examen du degré professionnel de l'audit interne, se présente pour l'ICACI et la CCIAM de Brazzaville, l'opportunité d'assurer le perfectionnement des cadres et agents d'entreprises. Et de promouvoir le développement de la bonne gouvernance dans nos entreprises et organisations », a souligné le président de ICACI.

La Chambre de commerce, pour sa part, estime que l'épanouissement d'une entreprise repose essentiellement sur la gouvernance, soutenue par des contrôles et audits internes. « La Chambre de commerce de Brazzaville, a la noble mission d'assurer la formation des acteurs du secteur privé ainsi que celle des cadres et agents des entreprises congolaises. La prospérité et la sécurité financière de l'entreprise reposent aussi sur la gouvernance et la transparence, d'où l'importance de l'audit et du contrôle interne dans les entreprises », a conclu le secrétaire général de la Chambre de commerce de Brazzaville, Louis Rémy Bobiba.

Firmin Oyé

## NORD-MALI

## La Minusma débordée par les attaques djihadistes

Le nord du Mali continue de servir de terrain d'attaque des terroristes, contrairement à une certaine opinion qui croyait un moment que leur capacité de nuisance a été réduite par les forces françaises Serval d'abord, puis Barkhane.

Des opérations de grande envergure avaient permis de démanteler d'importantes caches d'armes et de neutraliser quelques éléments dangereux des groupes islamistes. Pourtant sur le terrain rien ne témoigne ces efforts.

En témoignent les récentes attaques contre la force internationale dans cette région du Nord Mali. La dernière en date est celle du dimanche 4 janvier : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) a été victime d'un engin explosif commandé à distance par les djihadistes sur l'axe Ansongo-Menaka. Cette explosion a fait six blessés dans les rangs des Casques bleus. Au même moment, ces derniers ont brûlé quatre camions de l'un d'entre eux.

Et depuis le 30 décembre 2014, il y a donc regain de violences dans cette partie du territoire

malien, imputées toujours aux djihadistes. Les troupes de la Minusma sont les principales cibles de ces groupes terroristes, bien décidés à accroître leurs attaques sur le sol malien dans le seul but de s'emparer de la région.

Cette recrudescence des violences vient rappeler à la communauté internationale que la lutte contre le terroriste dans le sahel est loin d'être gagnée. Par ailleurs, les observateurs attribuent ces attaques au contexte politique, les pourparlers d'Alger devant entamer leur dernière ligne droite.

Des spécialistes des questions militaires continuent de s'interroger sur plusieurs points relatifs à la capacité de la Minusma à assurer la sécurité de ses troupes sur le terrain. L'on s'interroge si le convoi de l'ONU était sans escorte au moment des attaques, et de

quelle manière des individus armés ont pu entrer à Nampala à pied, pour attaquer le camp militaire, tuer plusieurs soldats et repartir tranquillement.

Certes, il est difficile pour une armée classique de combattre une guérilla surtout dans un territoire immense comme le Mali. Mais l'on a du mal à comprendre comment toutes ces forces onusiennes ne parviennent pas à se défendre contre les attaques djihadistes. Le gouvernement malien a tenu une série de pourparlers de paix avec les groupes rebelles qui ont pris leurs distances avec les islamistes. Ces discussions qui ont abouti à un cessez-le-feu, n'ont pas jusqu'alors permis d'instaurer une paix durable dans la région.

David Gressly, le chef de la mission de l'ONU au Mali a insisté sur le fait que toutes les parties impliquées dans les négociations de paix doivent garantir le cessez-le-feu afin que la session finale des négociations d'Alger puisse aboutir.

Fiacre Kombo (stagiaire)



Le Groupe BGFI Bank  
vous présente  
ses meilleurs voeux  
pour l'année 2015.

Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale  
Madagascar - République Démocratique du Congo - São Tomé & Príncipe



**BGFI Bank**  
Votre partenaire pour l'avenir

[www.bgfi.com](http://www.bgfi.com)

## PROGRAMME DES OBSÈQUES DE CÉLIE HENRIETTE YASSA KAMBO

Paul Kambo et famille ont le profond regret d'informer parents, amis et connaissances, le décès de leur fille, mère et soeur, Célie Henriette Yassa Kambo, survenu le 29 décembre, à Brazzaville et dont l'inhumation aura lieu le jeudi 8 janvier selon le programme ci-après :  
 9h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;  
 10h00 : recueillement au domicile familiale, rue Kouyous n°79, à Poto-Poto (croisement Mbochis - Avenue Marien Ngouabi) ;  
 13h00 : départ pour le cimetière Bouka ;  
 17h00 : fin de la cérémonie.



## NÉCROLOGIE

Stanislas Okassou, agent aux Dépêches de Brazzaville, Davy Martial Mossa, agent DRTV, informent les ministres Bienvenu Okiemy, Alain Akoualat Atipault, le député Jean de Dieu Kourissa et toute la presse congolaise du décès brutal de leur confrère, petit frère, Alexan Vinet Foundou, journaliste-présentateur à MNTV/Radio survenu le 2 janvier 2015 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°50 de la rue Sibiti, derrière l'hôpital Congo-Chine à Mfilou. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Paul Matt Boudzoumou, Pierre Bruno Mena, Bernard Mena (FRIGO Bernard), Annie Mfina, Pascaline Mingole, les membres du M.C.D.I du quartier 29 à Bacongo Mpissa, toute la famille Mvimba et les enfants de feu Fidèle Batanriu, Joseph Peleka, Théophile Sende ont la profonde douleur d'annoncer à leurs proches amis et toutes leurs connaissances de Brazzaville, Pointe Noire et du village Mandzomo dans le Pool, du décès de leur grand-frère, père, oncle et mari, Joachim Boupoutou « Ya Chim ».



Décès survenu le vendredi 2 Janvier à 22h15 à l'hôpital central des Armées Pierre Mobengo. La veillée a lieu dans la rue Nkouka Bateke N° 49 (référence berdeme croisement Nkouka Bateke et l'avenue Simon Kimbangu.) La date d'inhumation vous sera communiquée ultérieurement. Le Chef de famille Paul Matt Boudzoumou

## CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle LEAZI MOUSSITOU Vance Bernard  
 Je désire désormais être appelé **LEAZI Paterné Vance**.  
 Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

## CEMAC

# Le 12<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat reporté

Initialement prévu les 7 et 8 Janvier 2015 à Libreville au Gabon, le Sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cemac) a été reporté à une date ultérieure.

Le communiqué annonçant ce report n'avance ni les raisons du report ni la nouvelle date du sommet des six chefs d'État de la sous-région. L'ordre du jour de cette rencontre prévoyait cependant des sujets de grand intérêt.

En dehors de la libre circulation des personnes et des biens, du démarrage de la compagnie Air Cemac ou la crise centrafricaine restés sur la table depuis assez longtemps, les dirigeants du Congo, du Gabon, du Tchad, de la Centrafrique, de la Guinée équatoriale et du Cameroun doivent également prendre à bras le corps la menace Boko Haram.

Parmi les nouveaux dossiers pressentis à la réunion des chefs d'Etat, sur le plan économique ; la baisse très prononcée des prix du pétrole sur le marché international, au cours des six derniers mois. Cinq parmi les six pays de la communauté sont producteurs de pétrole et de gaz dont certains en tirent l'essentiel des ressources budgétaires.

Dans un communiqué publié à la fin du mois de décembre, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) annonçait un

taux de croissance prévisionnel de 5% en 2015, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente (4,9% en 2014).

Même si la communauté compte, notamment, sur le dynamisme du secteur non pétrolier et baisse des tensions inflationnistes pour tenir ces hypothèses, de nombreux facteurs à risque influencent ces perspectives. Outre la baisse plus prononcée que prévue des cours du pétrole, une reprise plus lente dans la zone euro, le ralentissement de la demande des pays émergents, la menace des groupes terroristes (Boko Haram) et la persistance de la crise en République centrafricaine sont autant de facteurs à risque pour les économies de la Cemac.

En 2014, la croissance de la zone Cemac est retombée à 4,9% alors que les prévisions antérieures l'estimaient 5,6%,

contre 1,3% en 2013. Dans l'attente du nouveau programme de cette réunion tant attendue, au regard des dossiers à traiter, l'agenda des



chefs d'Etat prévoit, au cours de ce mois, la Coupe d'Afrique des nations dont nombreux parmi eux devraient assister à l'ouverture, le 17 janvier à Bata en Guinée équatoriale. La fin du mois, les assises de l'Union africaine prévues à Addis-Abeba, en Ethiopie, figurent également parmi leurs préoccupations.

Thierry Nougou

## CRISE LIBYENNE

### Une intervention internationale s'avère indispensable

Trois ans après la chute de Mouammar Kadhafi au terme de huit mois de conflit en 2011, le monde entier s'inquiète de plus en plus de la situation en Libye qui est en proie aux pires affrontements. Le pays est actuellement déchiré entre deux gouvernements rivaux, chacun soutenu par des milices, qui s'affrontent dans le pays. Ce panorama effrayant est marqué par une guerre tribale au nord et par un sanctuaire terroriste au Sud.

Pour l'heure, la France et les pays du Sahel viennent de lancer un appel à la communauté internationale, demandant qu'elle prenne ses responsabilités. L'objectif principal est de trouver des solutions consensuelles à cette crise institutionnelle et mettre fin aux violences dans ce pays livré à l'anarchie.

Une première réunion avait eu lieu fin septembre entre des membres rivaux du Parlement élu en juin et reconnu par la communauté internationale mais elle n'a pas donné de résultats. Le président nigérien Mahamadou Issoufou s'inquiète : « Quand il y a eu une inter-

vention en Libye, personne ne nous a consultés. Mais c'est nous qui payons les frais de la situation aujourd'hui. »

Lors de sa tournée au Sahel le 31 décembre dernier, le ministre Français de la défense, Jean-Yves Le Drian a évoqué la situation en Libye avec le président tchadien Idriss Déby. Le ministre de la Défense a appelé la communauté internationale à se mobiliser pour empêcher le développement d'un « sanctuaire » jihadiste en Libye qui pourrait déstabiliser toute la région et menacer l'Europe.

La communauté internationale est divisée sur ce sujet. L'ONU, tout comme l'Union africaine, privilégie plutôt la négociation pour tenter de mettre fin au conflit opposant les partisans du parlement de Tobrouk et l'Aube libyenne. De leur côté, les Etats du G5 du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad) ont appelé à une intervention internationale pour neutraliser les groupes armés en Libye.

De son côté, la France exclut toute intervention unilatérale française en Libye. D'ailleurs,

le président Français, François Hollande, l'a fait savoir hier au cours de son intervention sur France Inter : « La France n'interviendra pas en Libye parce que c'est à la communauté internationale de prendre ses responsabilités. » Mais, il a promis que les forces françaises frapperaient les extrémistes chaque fois qu'ils sortiraient de leurs cachettes.

De la Libye, devenue base arrière du terrorisme qui témoigne de l'échec qu'a constitué l'intervention occidentale dans ce pays, en passant par le Mali, la RCA, le Nigéria, la RDC, le Soudan et la Somalie, les foyers de tension ne cessent de s'étendre et menacent durement la stabilité de l'Afrique et les réalisations en matière de développement. Résoudre ces crises passe nécessairement par une prise en compte des impératifs démocratiques, économiques et la mise en place d'actions communes au niveau régional et continental. Prête ou pas, la communauté internationale devra donc décider si oui ou non elle interviendra en Libye.

Yvette Reine Nzaba

## CAMEROUN

## Une peur permanente des attaques de Boko Haram règne au nord du pays

**Depuis les attaques des militants présumés du groupe islamiste nigérian Boko Haram en fin de semaine dernière dans les environs de la ville de Baga, sur les bords du lac Tchad où ils s'étaient emparés d'une base militaire, le sentiment de peur généralisée gagne toute la région. Conséquence : beaucoup d'écoles sont restées fermées.**

La reprise des classes n'est pas encore possible dans la région du nord-Cameroun après les fêtes de fin d'année suite aux attaques de Boko Haram à la frontière avec le Nigeria. Ces troubles qui ont perturbé la scolarité de milliers d'écoliers dans le pays se sont aggravés après la confrontation sanglante entre les insurgés et l'armée camerounaise.

« C'est une situation très difficile pour élèves et enseignants, beaucoup d'écoles – surtout celles du secteur de l'éducation de base, ayant été fermées. Nous faisons face aux attaques de Boko Haram et à la peur permanente de surprises », a confié un agent du ministère de l'Éducation de base. Il a précisé que des milliers d'enseignants et d'élèves ont dû fuir, en raison de cette confrontation entre l'armée camerounaise et des éléments du groupe islamiste.

Des sources concordantes font état de plusieurs écoles fermées dans les régions frontalières du Nigeria, du lac Tchad au secteur de Bourha dans Mayo Tsanaga. En effet, hormis la base militaire de Baga appartenant à la Force multinationale constituée par le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad, les islamistes de Boko Haram ont aussi pris plusieurs localités de l'extrême nord-Est du Nigeria, forçant des centaines d'habitants à fuir par bateaux et pirogues vers le Tchad voisin. Il faut noter qu'au moment de l'attaque, seuls des soldats nigériens s'y trouvaient.

Pour repousser l'assaut des islamistes, l'armée camerounaise a lancé la semaine dernière des attaques à la roquette et engagé son aviation, marquant ainsi une nouvelle escalade dans le conflit.

« Les assaillants ont perdu plusieurs combattants », a indiqué le ministre camerounais de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, ajoutant que le bilan des combats allait être communiqué dès que l'évaluation opérationnelle sera achevée. « Sur très hautes instructions du président de la République (Paul Biya) l'aviation de chasse camerounaise est entrée en action pour la première fois depuis le début de ce conflit. Après deux passages et un feu nourri de ses vecteurs de combats, les assaillants ont déguerpi du camp d'Assighasia », selon Yaoundé.

Et d'ajouter : « L'entrée en action de notre aviation dans ce conflit constitue une nouvelle gradation de la riposte camerounaise face à la multiplication (...) des attaques ennemies venues du groupe terroriste Boko Haram ».

Selon le Nigeria et le Cameroun, les combats entre les armées loyalistes des deux États et Boko Haram ont déjà fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés depuis le soulèvement de la secte islamiste qui veut à tout prix créer un État islamique dans le nord du Nigeria.

La ville de Baga, il faut le rappeler, avait été le théâtre, en début 2013, de violents combats entre la force multinationale et des miliciens de Boko Haram. Des centaines de civils avaient été tués dans ces combats, plusieurs autres ayant été brûlés vifs dans leurs maisons au toit de chaume.

Du fait des attaques menées par Boko Haram au Cameroun, Yaoundé a longtemps été très critiqué par ses voisins, mais aussi par la France, qui l'accusaient de passivité face aux agissements du groupe islamiste. Ceci, parce que les membres de ce groupe qui commettaient des attentats au Nigeria, se servaient essentiellement du territoire camerounais comme base arrière pour se reposer, se ravitailler en armes et en nourriture.

Cette situation a changé en 2013, notamment depuis les enlèvements de la famille française Moulin-Fournier et de religieux occidentaux dans le nord-Cameroun. La donne a effectivement changé puisque, le président Paul Biya a décidé d'envoyer d'importants renforts militaires de l'opération « Alpha » pour contrer les attaques islamistes. À ce jour, environ 2.000 hommes ont ainsi été déployés, mais il en faudrait beaucoup plus pour contrôler cette frontière extrêmement poreuse.

L'envoi des soldats camerounais dans le nord du pays n'a pas empêché Boko Haram qui a multiplié les attaques dans cette partie du pays dès début 2014 et engagé de plus en plus d'hommes dans ses opérations. Ces derniers s'en prennent directement à l'armée camerounaise et non plus simplement aux civils.

Nestor N'Gampoula

## CLIMAT DES AFFAIRES

## 2015, année de risques pour certains investissements en Afrique

**La révélation émane du magazine Jeune Afrique économie qui se réfère à la carte annuelle 2015 des risques sécuritaires et économiques dans le monde du cabinet de conseil Control Risks.**

Le cabinet Control Risks fait état d'un « risque politique élevé » au Sahel (partant de la Guinée-Bissau jusqu'à Djibouti), en Afrique du nord et dans une grande partie de l'Afrique centrale. En effet, l'édition 2015 du cabinet Control Risks est une carte annuelle des risques sécuritaires, géopolitiques et économiques pour les entreprises et les personnes à travers le monde.

Son aperçu actuel est sévère sur l'environnement économique et sécuritaire. Il se fonde sur les risques politiques pour les entreprises, mesurés en fonction des réglementations défavorables, l'insécurité juridique, l'exposition à la corruption, les dangers d'expro-

priation, de nationalisation ou des sanctions internationales. Ces risques seraient « assez élevés » dans les grands pays émergents, comme la Chine, la Turquie, l'Inde, le Brésil et le Mexique.

En ce qui concerne le continent africain, ces risques politiques et de sûreté (la fraude, la destruction de biens ou le vol d'information), le cabinet dresse un tableau beaucoup plus nuancé.

Sur le plan politique, le cabinet retient un « risque extrême » sur tout ou sur une partie du territoire centrafricain et somalien, au vu des conflits qui ont séculé ou continuent à séculer les deux pays. En revanche, le cabinet regroupe, sans nuance, des zones à « risques politiques élevés », des territoires assez divers, comme la Côte d'Ivoire et la Libye, le Cameroun et le Somaliland, Madagascar et l'Erythrée, l'Algérie et la Gambie, le Burundi et le Zimbabwe,

la République démocratique du Congo et l'Égypte. Dans cette nouvelle cartographie, l'Afrique orientale et australe apparaissent comme des territoires plus stables, avec un « risque politique moyen ». Ce qui serait aussi le cas pour le Rwanda, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Cameroun en Afrique centrale ; le Sénégal, la Mauritanie, la Sierra Leone, le Ghana, le Bénin et le Togo en Afrique de l'ouest. Concernant le Cameroun, le cabinet Control Risks surprend. Il ne tient pas compte de la menace de Boko Haram qui tue des dizaines de Camerounais et bien d'autres, toutes les semaines et détériore l'économie dans la partie du nord du pays ainsi qu'au Tchad.

Seuls six pays africains, le Maroc, le Cap-Vert, les Seychelles, la Namibie, Maurice et le Botswana entrent dans la catégorie des pays à « risques politiques bas ».

Noël Ndong

**Ne Perdez Plus VOTRE REPERTOIRE AVEC WARID PROTECT**

Avec Warid Protect, sécurisez toutes vos données téléphoniques (répertoire, photos, vidéo, etc.).

Pour l'activation, composez \*4343\*1\*1# OK /YES

Coût : 400 fcf/mois\*

\* Plus coûte de navigation en cas d'échec

www.waridtelelog 04 400 01 23 ou 323 Warid Congo SA

**WARID**  
Passer à l'action

# Chroniques de l'aide chinoise dans la lutte contre Ebola

«Ebola» est sans doute le mot clé de l'année 2014 pour l'Afrique. Le spectre de la maladie, qui a fauché plus de 7.000 âmes jusqu'ici, continue de hanter le continent malgré les efforts déployés de la communauté internationale, mais la riposte s'organise inlassablement.

Ayant résisté il y a plus d'une décennie à la rude épreuve du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), la Chine est parfaitement consciente de la souffrance des Africains et figure parmi les premiers pays du monde à avoir réagi.

Jusqu'à la fin novembre, la Chine a successivement offert quatre lots d'assistance humanitaire dont la valeur totale s'élève à 750 millions de yuans (environ 121 millions de dollars), a offert dix millions de dollars en espèces à plusieurs institutions internationales, et compte augmenter dans les mois qui viennent ses effectifs médicaux travaillant sur le terrain, qui vont passer de 500 à un millier de personnes.

« J'ai pu constater la volonté de la Chine d'augmenter son soutien [...], ce qui est vraiment fantastique. Une réponse rapide, efficace et précieuse du peuple chinois pour ces pays touchés en Afrique de l'Ouest », a commenté David Nabarro, coordinateur de l'ONU pour la lutte contre le virus Ebola, dans une récente interview à Xinhua.

## UNE MIRACULÉE

Dans une salle de l'Hôpital de l'amitié Chine-Sierra Leone, situé à une trentaine de kilomètres à l'est de Freetown, une fillette est couchée dans son lit, le regard vide.

« L'enfant pense à sa famille », explique Huang Shun, infirmière en chef de l'équipe médicale chinoise qui travaille dans cet établissement, transformé en l'espace d'une semaine en un centre de surveillance spécialisé pour les maladies hautement contagieuses.

La fillette alitée s'appelle Yayuma. Elle a été reçue dans le centre début novembre, alors que l'épidémie faisait rage depuis six mois déjà dans son pays.

Selon le bilan officiel, près de 6.000 cas d'infection ont été signalés, parmi lesquels 1.500 ont été mortels. La capitale, très peuplée, est devenue la région la plus touchée.

La mère de Yayuma est morte du virus,

et le père de la petite a abandonné sa famille.

À son arrivée au centre, elle se trouvait entre la vie et la mort, souffrant de fièvre, de vomissements, de diarrhée et d'hémorragie aux gencives.

Pendant neuf jours, la petite est restée très faible, mais le 10<sup>e</sup> jour, elle s'est sentie suffisamment forte pour demander à manger.

Depuis, Yayuma a repris son destin en main. « Sa température est redevenue normale, les diarrhées et les vomissements étaient moins fréquents. Au 11<sup>e</sup> jour, elle pouvait faire sa toilette en étant aidée, au 12<sup>e</sup> jour, elle pouvait marcher elle-même, au 13<sup>e</sup> jour, elle pouvait descendre l'escalier (...) », raconte le docteur chinois Jin Bo, qui, après avoir été le témoin de tant de tragédies irrémédiables, ne parvient pas à cacher sa joie.

Selon les réglementations, Yayuma a dû encore rester au moins 72 heures à l'hôpital après un résultat négatif au virus Ebola.

« Le plus grand défi n'est pas le travail difficile, mais la communication avec les patients, qui permet d'atténuer la solitude et la peur », a expliqué une autre infirmière chinoise, Wu Dan.

Se sentant isolés après leur arrivée au centre, certains patients refusent de prendre des médicaments, d'autres s'effondrent dans la dépression, voire se fâchent contre le personnel médical, a-t-elle précisé.

Pour atténuer la dépression de Yayuma, les infirmières lui ont donné du chocolat, des biscuits et du jambon. À son chevet est apparu un ours en peluche qui, offert par une jeune infirmière chinoise, réchauffait le cœur à cette dernière lorsqu'elle pensait à son bébé resté en Chine. « En plus de guérir la maladie de l'enfant, nous voulons en faire davantage pour sa vie future et son éducation », a déclaré le docteur Jin.

Au début du mois de décembre, le centre avait déjà reçu un total de 399 personnes, dont 140 ont pu repartir après qu'il avait été confirmé qu'elles n'étaient plus porteuses du virus.

Selon le chef de l'équipe chinoise Li Jin, le centre est devenu un établissement de soins pour les malades du virus Ebola qui accueille et reçoit quotidiennement le plus de patients dans le pays.

La Sierra Leone, qui compte un tiers du total des personnes infectées dans le monde, est confrontée à une pénurie de ressources et de matériel médical, ainsi qu'à un manque d'expérience en matière de gestion des épidémies, que ce soit au sein du gouvernement ou chez le personnel médical local, a observé M. Li. Au début du mois de novembre, l'épidémie avait déjà fait 102 morts sur les 128 cas signalés chez le personnel médical local, a-t-il précisé.

## COURSE CONTRE LA MONTRE

Une rangée de 19 maisons aux toits bleus longent le stade SKD dans un quartier paisible de Monrovia, capitale du Liberia. Dans la nuit du 5 décembre, une ambulance a brisé le silence, transportant un patient soupçonné d'avoir contracté le virus Ebola, le premier depuis la mise en service de ces installations fin novembre. Il s'agit du nouveau centre de traitement au Liberia, qui faisait partie du 4<sup>e</sup> paquet d'aide d'urgence du gouvernement chinois pour aider les pays africains à faire face au fléau.

Depuis la décision de Beijing de construire le centre pour en faire profiter la population locale, il n'aura fallu qu'un mois pour que les techniciens et travailleurs chinois le rendent opérationnel.

« Pour la mission au Liberia, je suis d'abord un soldat avant d'être un expert en contrôle des épidémies », a déclaré Liu Ding, directeur du contrôle des infections issu de l'Hôpital Daping de la 3<sup>e</sup> Université médicale militaire, qui figurait parmi les cinq membres du tout premier contingent chinois au Liberia, dont la mission était d'ouvrir le centre.

Etant donné la nature très contagieuse du virus, le moindre défaut à chaque étape des travaux pourrait être fatal. L'intensité du travail, la pression psychologique, mais aussi le décalage horaire ont empiété sur le sommeil de Liu Ding, qui ne dormait que trois à quatre heures par jour en s'aidant de somnifères.

Le 25 novembre, le centre a officiellement été livré au Liberia. Une équipe de plus de 160 personnes de l'Armée populaire de libération (APL) a été constituée pour aider à la gestion du centre.

Ce dernier, qui s'étend sur une superficie de 5.800 mètres carrés avec une capacité de 100 lits, répond aux normes de contrôle des maladies infectieuses les

plus strictes.

D'après You Jianping, infirmière en chef de l'équipe médicale, le centre a été construit en conformité avec les normes des hôpitaux spécialisés dans le traitement des maladies infectieuses. Répondant aux critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le centre dispose d'un système de surveillance électronique, de visiophones et d'un système électronique de gestion des dossiers médicaux.

Grâce aux visiophones, le personnel soignant peut communiquer en « face à face » avec les patients derrière une vitre, ce qui évite de porter les habits de protection.

Le centre abrite les chambres des patients, un service des consultations, un centre de formation, des entrepôts et une aire de repos pour le personnel médical. Une zone tampon dans l'enceinte de l'établissement a été spécialement mise en place pour minimiser les risques de contamination.

Avant d'entrer dans les chambres des patients, les médecins doivent passer par deux vestiaires, où ils doivent porter une dizaine d'équipements de protection, notamment des masques, des lunettes, des gants, des bottes et une blouse de protection imperméable.

Toujours pour diminuer les risques de contamination, il faut traverser à sens unique le couloir longeant les chambres des patients. Le carrelage rouge indique qu'il s'agit de la zone à haut risque. Les portes des chambres sont verrouillées de l'extérieur pour empêcher les patients d'aller dans le couloir.

Lors de la cérémonie d'ouverture du centre, la présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf n'a pas tari d'éloges.

Le centre est un hôpital « de première classe » spécialisé dans le traitement des épidémies, s'est enthousiasmée la présidente, avant de souligner que le projet est un exemple à suivre pour la coopération bilatérale et qu'il témoigne de l'amitié entre le Liberia et la Chine.

« Nous avons sollicité nos partenaires et la Chine a été l'un des premiers pays à répondre à notre appel (...) La Chine a envoyé un avion qui a apporté une partie du premier lot d'assistance composé d'équipement, de matériel et de médicaments », a rappelé Mme Sirleaf.

Xinhua

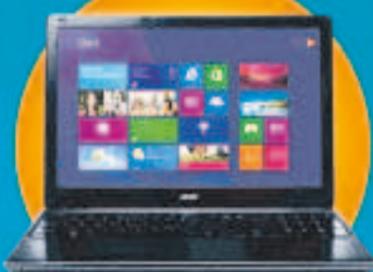


le monde de l'informatique

## Promotion spéciale

## Ordinateurs portables acer

**● Acer Aspire E1-570**



**Spécificités**

- \* Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- \* 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- \* 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- \* 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- \* French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

**Prix : 479.000 TTC**

**● Acer Celeron (Couleur Rouge)**  
**● Acer Celeron (Couleur Grise)**



**Spécificités**

- \* Intel Celeron Processor (2.2 GHz), Windows 7
- \* 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- \* 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- \* French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

**Prix : 265.000 TTC**

**● Acer Aspire V5-131**



**Spécificités**

- \* Intel Celeron
- \* Système d'exploitation Windows 7
- \* 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- \* 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- \* French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

**Prix : 259.000 TTC**



**Gratuit**

Avenue Alphonse Fonders, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO  
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terratch-cg.com - Web: www.terratch-cg.com

## BOALI

## Un nouveau cas de braquage sur la falaise de Kassango

Ce braquage armé s'est produit au début de la journée du 5 janvier sur la falaise de Kassango, à trois kilomètres de la ville de Boali, située à 95 kilomètres sur la sortie nord de Bangui. Quatre véhicules quittant Boali à destination de Bangui ont été victimes d'une embuscade des hommes armés non identifiés.

Benjamin Ouaimon, un des

conducteurs victime de cet incident a fait savoir que ces hommes non identifiés détenaient des armes de fabrication artisanale et des fusils AK 47.

Alors qu'ils sont en convoi de quatre véhicules, les trois ont pris l'avance ; arrivée juste au pied de la falaise, ces hommes non identifiés ont d'abord usé des tirs de sommation, en l'air avant d'ar-

rêter les trois véhicules, les dépouiller et emporter une importante somme d'argent. Un seul véhicule a échappé de justesse à cette embuscade d'après plusieurs manœuvres et aucun cas de pertes en vies humaines n'a été enregistré. Cette route qui mène vers le Cameroun est sensée être sécurisée par les forces internationales.

## Des cas d'exaction au quotidien à Sam-Ouadja

Des actes de violences ne cessent d'être enregistrés dans la ville de Sam-Ouadja (nord-est). Le dernier cas remonte au mois de décembre dernier où un jeune âgé de 28 ans a été abattu à son domicile par un élément armé qui serait un ex-Séléka. Un meurtre lié à une histoire de vente de diamant, selon des sources locales.

D'après les témoignages recueillis auprès de la population et de certains proches de la victime, l'agresseur voulait se venger, suite à la

vente de diamant retrouvé dans un chantier minier et vendu par la victime. L'auteur du crime serait un récidiviste et il est actuellement en liberté.

Des sources locales, le jeune homme tué est reconnu en matière de recherche des pierres précieuses. Il menait également des multiples activités économiques dans la ville de Sam-Ouadja. Il aurait trouvé dans le chantier de son père un diamant qu'il aurait refusé de vendre à son agresseur.

En plus de ce cas, plusieurs autres ont été signalés. Des témoins soupçonnent les ex-Séléka d'en être responsables. Il faut dire que ces hommes armés se sont substitués aux autorités administratives et font régner la loi, à leur manière.

Signalons que la ville de Sam-Ouadja est sous contrôle des ex-Séléka, aucune force de l'ordre publique n'y est présente. Les autorités locales qui ont fui la localité lors de la marche des ex-Séléka vers la ville de Bangui, en 2012, restent toujours absentes.

## Reprise timide des services de l'Etat à Nola

**Après le conflit armé survenu le mois de décembre 2014, dans la ville de Nola (sud-ouest), suite à l'incursion des anti-Balaka, quelques services de l'Etat ont refait surface ce, depuis le 5 janvier, après une suspension temporaire.**

Selon Fidèle Beradje, inspecteur chargé des recettes de la douane, son service a repris et tout le monde est au travail. Toutefois, il a relevé que cette crise a eu des conséquences néfastes sur les recettes douanières. « Des miliciens ont érigé des barrières à Yamando, le trafic est paralysé. Vers le Cameroun, il y a aussi des barrières illégales qui empêchent la circulation des biens et des personnes », a-t-il déploré, avant d'espérer sur l'appui des autorités pour que la situation soit décomptée.

Par contre, d'autres services déconcentrés de l'Etat ont eu des difficultés à reprendre leurs activités suite à quelques cas de pillages. « Dans la nuit du 20 décembre 2014, des anti-Balaka ont investi le commissariat, ils ont désarmé le chef de poste, avant de casser la porte de la prison pour faire évader des prisonniers. L'intervention de la Minusca a permis de stabiliser la ville, mais la reprise est difficile. Nous avons repris dans le dé-

noisement total », a regretté Henri Kobila, commissaire de police détaché dans la ville. Cette crise a non seulement entraîné des conséquences néfastes sur le fonctionnement de l'Administration locale, mais elle a aussi eu des répercussions sur la vie quotidienne de la population locale.

### Des activités scolaires

Les activités scolaires ont repris le lundi 5 janvier 2015 à Nola (sud-ouest), après le congé de Noël et de nouvel an. Malgré l'insécurité dans la localité, certains parents d'élèves ont encouragé leurs enfants à reprendre le chemin de l'école. Cependant, des cas de réticence ont été constatés chez d'autres parents.

Jean Tiadé, proviseur du lycée moderne de Nola, a fait savoir que la reprise a été effective. « Ce matin, il y a eu des enfants qui sont venus massivement pour la reprise des cours. L'effectif des enseignants est aussi à apprécier », a-t-il signifié.

Il a par ailleurs déploré la réti-

cence de quelques parents qui continuent à garder leurs enfants à la maison. « ...d'autres parents ont volontairement refusé de laisser leurs enfants reprendre le chemin de l'école. Les raisons évoquées sont entre autres, l'insécurité perpétrée par les anti-Balaka ces derniers temps », s'est indigné Jean Tiadé. Une position qui a suscité la réaction des intéressés. « Nous avons peur de laisser nos enfants aller à l'école de peur qu'ils soient victimes des cas de violence des anti-Balaka de la localité », s'est justifié l'un des parents d'élèves. Un avis qui n'est pas partagé par un autre parent. « Il est mieux que les cours reprennent, parce qu'il faut que les enfants aillent à l'école malgré quelques cas d'insécurité constatés dans la ville », a-t-il relevé.

De façon unanime, les parents d'élèves et les enseignants ont décidé que les activités scolaires reprennent dans la localité. Ils ont cependant suggéré aux autorités militaires, administratives et communales, d'assurer la sécurité des enfants et du corps enseignant, pendant l'exécution du calendrier scolaire.

## BANGUI

## Le Conseil de Baba-Laddé désapprouve son extradition au Tchad

**Les avocats centrafricains composant le Conseil de Abdel Kader Baba-Laddé se disent désagréablement surpris par l'extradition de leur client au Tchad. Ils promettent de se concerter avant de donner une suite à toute éventuelle réaction. Il s'agit des Me Paul Yakola et Ndakala qui ont publiquement réagi ce 5 janvier 2015 par rapport à l'extradition de Baba-Laddé au Tchad.**

Pour Me Raymond Ndakala, l'extradition de Baba-Laddé ne respecte pas les règles de l'art. « Nous, son Conseil n'avons pas été informés du projet de son extradition au Tchad. Il est rapatrié le vendredi, alors nous l'avons appris le lendemain comme tout centrafricain lambda », s'indigne-t-il, tout en reconnaissant que l'appartenance de Baba-Laddé à l'Etat tchadien ne devait pas en principe empêcher la Centrafrique à l'extrader.

Me Paul Yakolase penche quant à lui sur l'aspect juridique de la question. « L'extradition est toujours l'œuvre d'un acte juridique. Nous ne savons pas si un décret a été pris dans ce sens. Il n'est pas interdit d'extrader, mais seulement la procédure en la matière doit être respectée. Nous considérons cela comme de la violation des droits de la défense. Nos juridictions sont bien compétentes pour juger Baba-Laddé, mais nous ne comprenons pas cette décision. C'est de la déception », a-t-il indigné.

Le conseil a promis réagir dans les prochains jours après avoir procédé à des consultations et à des investigations. « Nous sommes en concertation et nous chercherons à voir si effectivement un acte administratif d'extradition a été pris dans le cas d'espèce. Cela déterminera la voie de recours à emprunter et la probable réaction que nous pouvons avoir ».

Une réaction officielle n'est toujours pas faite sur l'extradition de Baba-Laddé au Tchad.

Baba-Laddé a été arrêté le 8 décembre dans les environs de Kabo puis transféré à Bangui le 11 du même mois. Après l'expiration du délai de son garde-à-vue, il a été présenté à un juge d'instruction le 26 décembre 2014. L'action publique était en mouvement lorsque son extradition est intervenue le vendredi 02 janvier dernier.

## Le CNT plaide pour la prise en compte des FACA dans le budget 2015

**Le président du parlement de transition, Alexandre Ferdinand Nguendet a, lors de son discours d'ouverture de la session extraordinaire du Conseil national de transition (CNT), plaidé pour la prise en compte des Forces armées centrafricaines (FACA) dans le budget 2015.**

Alexandre Ferdinand Nguendet ne méconnaît pas que d'autres éléments doivent être également pris en compte dans l'examen du budget 2015 notamment l'éducation, la santé. Cependant, il met un accent particulier sur l'opérationnalisation des forces de défense et de sécurité centrafricaines.

« L'un des éléments clés qui retiendra notre attention dans l'examen de cette loi des finances sera de vérifier, je l'annonce déjà, si des allocations budgétaires raisonnables sont prévues pour rendre les Forces armées centrafricaines opérationnelles avec les moyens militaires requis », a-t-il fait savoir.

Ferdinand Nguendet priorise la réhabilitation des FACA sans doute pour les prochaines consultations électorales, qui, selon lui ne seront pas organisées normalement si l'Etat centrafricain ne se dote pas d'une armée nationale digne de ce nom et capable de jouer pleinement son rôle. « Car, ne l'oublions pas, nous devons pacifier tout le pays et faire le désarmement si nous voulons tenir le pari des élections », a-t-il ajouté.

L'actualité internationale n'a pas échappé au président du CNT notamment avec le Mali qui s'est précipité à organiser des élections sans désarmement des rebelles du Nord. Il prévient donc qu'« Il nous faut éviter de commettre des erreurs fatales à l'exemple de certains pays ayant organisé des élections sans désarmement avec des situations postélectorales difficiles obligeant la communauté internationale à intervenir. Donnons-nous donc les moyens de procéder au désarmement avant d'aller aux élections dans un pays uni et en sécurité ».

La demande de la prise en compte des FACA dans le budget de 2015 par le CNT, intervient au moment où la Sangaris et certaines forces internationales ont entamé la procédure de sélection des militaires devant constituer la prochaine armée nationale.

**Source : Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme**

ÉMULATION SCOLAIRE

# 27 lauréats à l'honneur

**La présidente de la fondation Jeunesse éducation et développement (Jed) Esther Ayissou-Gayama a remis le 5 janvier, à Brazzaville des trophées au 1er des meilleurs élèves du Congo au titre de l'année scolaire 2013-2014.**

Au total vingt-sept lauréats venus de tous les départements du Congo ont reçu des distinctions, fruit de la 8e édition organisée par la fondation Jed, en partenariat avec le ministère en charge de l'Éducation et d'autres partenaires sur le thème, « jeunesse, système éducatif et émergence ».

Les prix ont été remis aux élèves des classes du CM2 à la terminale ayant totalisé les moyennes les plus fortes. Ils ont concerné les élèves des écoles publiques, du lycée d'Excellence de Mbounda, des écoles conventionnées Catholiques, l'Institut national des aveugles du Congo, l'école militaire préparatoire Général Leclerc et l'Institut des jeunes sourds. L'élève Dominique Kiba Bouya a atteint 123 points sur la norme maximale de 130 pour le Certificat d'étude primaire élémentaire (CEPE). Maud Alangi

Kanton a fait une moyenne de 17,06 au Brevet d'étude du premier cycle (BEPC). Le Bac général a vu Germath Mandoko s'adjuger la moyenne de 15,34

interpeller les consciences nationales et internationales sur la nécessité à reformer le système éducatif congolais. Elle vise également à mettre à la dispo-

eu confiance en soi, en multipliant mes efforts », a-t-elle signifié.

Van Christin Cardorel Manangu lauréat de l'école nationale

so a interpellé les membres du gouvernement à soutenir les différents lauréats et a félicité les parents de ces derniers pour leur encadrement qui a pu avoir des retombées positives. D'après lui, cette émulation scolaire a permis aux membres du gouvernement de découvrir certains meilleurs élèves du pays, lesquels méritent d'être encouragés et accompagnés sur le plan social afin dit-il, de stimuler leur mérite. « Ce moment est capital, vous ne devez pas le prendre à la légère car, c'est par le mérite scolaire qu'on reconnaît la qualité d'un cadre. Le jugement qu'on fera de vous depuis la classe du CPI, c'est le même jugement qui vous suivra durant tout l'exercice de vos fonctions ou de votre carrière », a-t-il conseillé, avant de souhaiter que la fondation puisse pérenniser son initiative afin de permettre chaque année à la communauté éducative nationale d'encourager les meilleurs élèves. Notons que cette cérémonie a été placée sous la direction du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya.

**Lydie GisèleOko**



La photo de famille des lauréats

et Magnette Okombi, 14,44 au Bac technique. En classes de passage, l'élève Grace Christ Miakaloukaridi du lycée de Mbounda en classe de 5e a obtenu une moyenne de 19,12. Parmi les lauréats, le 1er des meilleurs de chaque examen d'Etat a reçu un kit et un chèque de 300.000 francs CFA. A en croire les organisateurs, cette émulation scolaire vise à

sition des lauréats une bourse d'appui à leurs études.

Satisfait du prix de mérite, Jessica Nguéyap Boungue, lauréate du département de la Sangha avec une moyenne de 13,98 au Bac général série D, a remercié la fondation Jeunesse éducation et développement. « La réussite est au bout des efforts? je n'ai pas fait la magie, mais j'ai juste travaillé et avoir

des aveugles du Congo qui a exploré les mauvaises conditions d'apprentissage dans son institut, a demandé aux membres du gouvernement de relayer leur vœu au Président de la République Denis Sassou N'Gueso, afin que ce dernier songer à y remédier.

Dans son mot de clôture, le ministre de l'Éducation civique Anatole Collinet Makos-

" Saviez - vous que le vin sans alcool lutte contre les maladies du coeur ? "

**0% Alcool**

*Joyeux Noël & Meilleurs Vœux*

05 700 02 20 / 05 700 02 18

Enfin la vrai bière sans alcool

**Budweiser Budvar**

0% FREE

Lieux de Ventes Brazzaville :

**Point 'n' allégé** - Toutes les CAVES de la ville

Lieux de Ventes Pointe-Noire :

**CAVE**

## DÉCENTRALISATION

## Un front katangais s'érige contre le découpage territorial

Recevant le 5 janvier les notabilités du Katanga, Joseph Kabila s'en est pris vertement à ceux qui veulent provoquer des bains de sang dans la province cuprifère en créant des milices.

Rien de significatif n'est sorti de la rencontre que le chef de l'État avait eue lundi dans sa ferme de Kashamata, à une dizaine de kilomètres au sud de Lubumbashi, avec des personnalités politiques et des membres de la société civile, originaires du Katanga. Aucune conclusion majeure n'a été obtenue sur les divergences qui opposent les fils du Katanga sur des questions d'intérêt national. La réunion a finalement donné lieu à une adresse de Joseph Kabila à ses hôtes, sans débat. Ce dernier en a profité pour fixer les esprits sur des matières touchant à la vie politique immédiate du pays. En l'absence de deux grands poids lourds de la scène politique katangaise, en l'occurrence Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu wa Kumwanza respectivement gouverneur et président de l'Assemblée provinciale du Katanga, la réunion avec les « notabilités katangaises » s'est muée en une opportunité pour Joseph Kabila de réaffirmer son autorité dans une région qui tend à lui échapper politiquement.

En réaffirmant haut et fort l'option du découpage territorial tel

que prévu dans la Constitution, Joseph Kabila a tenu à dissuader ses interlocuteurs à ne pas arpenter le chemin sinueux du séparatisme prôné par certains fils de la province en mal de sensation. Pour le chef de l'État, la réorganisation territoriale et administrative en RDC est inévitable et procède de la volonté du législateur à contribuer à une meilleure gestion du pays via une décentralisation prenant corps à partir de la base. « *Ceux qui sont contre ce processus ont tort* », a-t-il tranché, de façon péremptoire. Allusion faite à Kyungu wa Kamwanza qui, lors de la clôture de la session parlementaire de 2014, s'est prononcé ouvertement contre le découpage du Katanga faisant du retour à la paix un des préalables majeurs à toute idée de démembrement de la province.

Des sons discordants Sur cette question capitale, Joseph Kabila devra batailler dur pour convaincre une caste des politiciens katangais aux relents sécessionnistes longtemps contenus à l'image de Gabriel Kyungu en qui se reconnaissent de nombreux katangais. Apportant de l'eau au moulin de celui qui passe désormais pour un allié sûr, Moïse Katumbi se montre également intraitable sur la question. Pour le gouverneur du Katanga, la violation intentionnelle de l'article 220 de la Constitution qui fixe le mandat présidentiel à cinq ans renou-



Moïse Katumbi Chapwe

velable une fois doit entraîner automatiquement l'inapplication de l'article 4 de la même Constitution qui stipule que « *de nouvelles provinces et entités territoriales peuvent être créées par démembrement ou par regroupement dans les conditions fixées par la Constitution et par la loi* ». Le gouverneur du Katanga qui s'affiche actuellement comme antirévionniste de la Constitution pourrait éventuellement accepter le démembrement de sa province en échange du renoncement par Joseph Kabila à briguer un troisième mandat, fait-on savoir

dans certains milieux. Chantage ou stratégie politique ? Une chose est sûre, c'est que sur cette matière, Joseph Kabila et le duo Katumbi-Kyungu auquel il faudrait joindre désormais l'ancien bâtonnier du barreau de Lubumbashi Jean Claude Muyambo, n'émettent pas sur la même longueur d'ondes.

Ne cédant pas aux chants de sirène distillés par cette caste des politiciens katangais, Joseph Kabila a mis en garde contre toute velléité sécessionniste en affirmant qu'il va personnellement faire

respecter la loi. « *Le Katanga n'est pas une république mais une province. Nous ne sommes pas dans le fédéralisme. Tous les dirigeants sont obligés de répondre aux ordres du gouvernement central* », a-t-il martelé avant d'ajouter qu'il va mater ceux qui veulent monter de nouvelles milices pour déstabiliser le pays. Et d'ajouter que l'autorité de l'État sera ressentie au Katanga comme pour étouffer dans l'œuf tout projet de rébellion en passe de germer dans certains esprits.

Rupture consommée

Joseph Kabila s'est étonné par ailleurs de la situation socioéconomique précaire de la province du Katanga qui a bénéficié de plus gros investissements, principalement dans le secteur minier, sans que sa population n'en tire des dividendes en terme d'amélioration de ses conditions de vie. Un pic lancé à la gouvernance politique de cette partie du pays vite repoussé par certains acteurs politiques katangais qui mettent en relief notamment le non-respect de la rétrocession de 40% pour justifier le développement au ralenti du Katanga.

Plus que jamais, la rupture est aujourd'hui consommée entre Joseph Kabila et le trio Katumbi-Kyungu-Muyambo qui s'est désolidarisé de la Majorité présidentielle en se dressant contre toute perspective d'un troisième mandat de Joseph Kabila. Ni le séjour récent de ce dernier dans son fief katangais, ni la visite de travail y effectué par le nouveau patron de la sécurité intérieure Evariste Boshab, rien n'a hélas pu ramener les trois récalcitrants aux bons sentiments. Somme toute, un front contestataire est en train de prendre corps au Katanga suite à la fronde initiée par Moïse Katumbi compliquant ainsi la donne politique dans une province où la majorité présidentielle semble ne plus exercer plus une réelle emprise.

Alain Diasso

## SECTEUR PRIVÉ

## Un moratoire de deux mois accordé aux entreprises

La décision du ministre Bahati au sujet du contrôle économique est en vigueur sur toute l'étendue du pays.

Le sursis accordé par le gouvernement central aux entreprises court du 1er janvier au 28 février. Il suspend tout contrôle du ministère de l'Économie jusqu'à l'épure de ce délai.

Selon le communiqué de presse signé le 29 décembre 2014 par le nouveau ministre en charge de l'Économie nationale, Pr Modeste Bahati Lukwebo, ce moratoire est une réponse du gouvernement à la demande formulée par le patronat de la RDC, en vue de permettre aux entreprises de clôturer sereinement l'exercice comptable.

Le secrétaire général à l'Économie a été, quant à lui, instruit pour prendre des mesures d'encadrement pour l'observance et l'application de cette décision.

Le document annonçant cette décision du gouvernement de la République, par le biais du ministère de l'Économie nationale, a, par ailleurs, précisé qu'une exception a été faite sur la surveillance des prix. Cette dérogation donnée aux services du ministère vise à éviter la spéculation. Dans ce document Modeste Bahati est formel : « *Il n'y aura pas de contrôle économique avant la fin du premier trimestre de l'année* ».

La décision est vue par beaucoup comme une véritable bouée de sauvetage pour les opérateurs économiques qui subissent ha-



Le ministre de l'Économie nationale, Modeste Bahati

bituellement, en décembre, des inspecteurs et autres agents commis aux contrôles. Bien que cette décision soit tombée un peu tardivement, les opérateurs économiques pensent que sa vulgarisation leur donnerait le temps pour s'approprier à cette obligation légale. De l'autre côté, le souhait est que cette décision du gouvernement ne donne l'occasion à la manipulation des prix et à la spéculation. C'est dans cette optique que d'aucuns saluent la dérogation accordée aux services du ministère en ce qui concerne le contrôle des prix.

Lucien Dianzenza

## FIN DU MANDAT DE KABILA

## Le président s'en remettra au peuple pour juger son mandat en 2016

Lors de sa dernière rencontre avec les notables du Katanga, le chef de l'État, Joseph Kabila, a indiqué avoir assez de la « distraction » induite par ceux qui s'obstinent à ne parler que de l'élection présidentielle de 2016 alors que l'heure est plutôt au travail pour l'instant.

De nombreux Congolais ont attendu que Joseph Kabila se prononce ouvertement sur sa participation ou non à la présidentielle de 2016 lors de son entretien avec les notables du Katanga le 5 janvier à Lubumbashi. Une nouvelle fois, leurs attentes étaient loin d'être comblées, le chef de l'État étant resté évasif sur cette question. « (...) et si Jésus revenait avant 2016 qu'allez-vous faire? », s'est plutôt interrogé avec une dose d'humour Joseph Kabila devant ses interlocuteurs comme pour minimiser la portée de la controverse suscitée autour de son troisième mandat.

« *Ne vous laissez pas distraire. En 2016, nous allons présenter un bilan après avoir été élu en 2011. Tout le reste n'est que distraction* », s'est contenté de dire le

président de la République laissant transparaître là-dessus son ras-le-bol par rapport à la redondance liée à cette thématique. Pour Joseph Kabila donc, il n'y a pas lieu de s'alarmer, car « *il n'y aura pas d'hécatombe en 2016* ». La vie doit, selon lui, continuer normalement et, pour l'instant, l'heure est plutôt au travail tant qu'on n'est pas encore arrivé à cette échéance. Il a déclaré qu'il s'en remettrait au peuple fin 2016 pour juger son bilan quand s'achèvera son mandat à l'issue duquel la Constitution lui interdit de se représenter.

Réagissant aux propos du président de la République, l'opposant Jean Claude Muyambo a indiqué que la polémique sur la question de la présidentielle de 2016 est à inscrire dans une logique de planification et non de distraction. De la même manière qu'en France les acteurs politiques se préparent déjà à la présidentielle de 2017, sans oublier les USA, le président de Scode se demande pourquoi en RDC cela serait considéré comme une distraction.

A.D.

## OHADA

## Une nouvelle série d'innovations depuis le 30 décembre 2014

Ces changements majeurs concernent principalement la forme des statuts et la fixation du capital minimum pour les sociétés d'action à responsabilité limitée (Sarl). Ils sont repris intégralement dans l'Arrêté interministériel n° 002/CAB/MIN/JGS&DH/014 et n°243/CAB/MIN/FINANCES/2014 du 30 décembre 2014.

La RDC rejoint ainsi d'autres pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) en procédant à son tour à une meilleure détermination de la forme des statuts et la fixation du capital social de la Sarl. Selon le Comité de pilotage de l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPCAD), le nouvel arrêté interministériel comporte beaucoup d'avantages.

La première grande innovation est l'authentification des statuts qui cesse d'être une obligation légale en RDC. Comme le confirme l'article 1, l'associé ou les associés ont désormais le libre choix de faire authentifier ou non leurs statuts. En effet, cet article introduit une disposition qui rend facultatif le recours jadis obligatoire aux notaires pour la législation de statuts avant toute constitution d'une Sarl. Il est clairement indiqué que « les statuts de la Sarl unipersonnelle ou pluripersonnelle sont établis par acte notarié ou par acte sous seing privé ». La deuxième innovation tient de la liberté accordée aux associés de fixer leur capital social minimum en tenant compte de l'objet social de leur société. Cependant, l'article 2 stipule que « le capital social de la Sarl unipersonnelle et pluripersonnelle est librement fixé par les associés en tenant compte de l'objet social de la société ». Il faut signaler que l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et les groupements d'intérêt économique révisé le 30 janvier 2014 a laissé aux États la possibilité de fixer le capital pour les Sarl. Mais la RDC

a choisi de ne pas le faire et de le laisser être librement fixé par les associés.

Enfin, il y a une autre innovation portant cette fois sur les fonds provenant de la libération des parts sociales. Conformément à l'article 3, ceux-ci peuvent désormais « être logés dans un compte bancaire ouvert par les associés ou leurs



L'espace Ohada en vert

mandataires dans un établissement de crédit ou dans une institution de micro-finances dûment agréée ». L'article poursuit : « Le bordereau de versement dûment acquitté par l'établissement de crédit ou l'institution de micro-finances vaut preuve de la libération et dépôts des dits fonds ». En clair, il s'agit d'une mesure qui vient davantage simplifier le processus de création d'entreprise. Comme le précise le CPCAD, l'obligation pour l'associé d'apporter une preuve de la libération du capital social auprès d'une banque et de la certifier par un notaire vient d'être abrogée. Pour l'associé, il suffit juste de présenter un simple bordereau de versement acquitté par la banque qui vaut désormais preuve de libération de fonds.

Laurent Essolomwa

## ÉPIDÉMIE D'ÉBOLA

## Augmentation du nombre d'orphelins dans les pays les plus touchés

Si la RDC a réussi à mettre fin pour la septième fois à la maladie à virus Ébola qui s'était déclarée dans le village de Djera dans le territoire de Boende dans la province de l'Équateur, en Afrique de l'Ouest par contre précisément en Guinée, au Liberia et en Sierra-Leone, cette maladie dangereuse continue à faire parler d'elle. On estime déjà à plus de six mille personnes décédées.



Un malade d'Ébola

Les enfants ne sont pas épargnés par cette maladie. Selon l'Unicef, les enfants perdent leurs parents à cause de cette épidémie. Le nombre d'enfants rendus orphelins par le virus Ébola, révèle l'Unicef, est monté en flèche au cours des dernières semaines et va probablement doubler.

Le fait de perdre les parents rend des enfants plus vulnérables surtout quand ils sont atteints par Ébola, non seulement qu'ils n'ont pas accès aux soins de qualité mais aussi il n'y a personne pour bien prendre soin d'eux parce que les parents sont morts. Ébola transforme une réaction humaine fondamentale telle que le réconfort d'un enfant malade, en une sentence de mort potentielle, laisse entendre Manuel Fontaine, directeur régional à l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale qui ajoute, par ailleurs, que la majorité des enfants touchés par le virus Ébola ne disposent toujours pas des soins appropriés. « Nous ne pouvons pas répondre à une crise de cette nature et de cette ampleur avec les moyens habituels. Nous avons besoin de plus de courage, plus de créativité et de beau-

coup plus de ressources », a-t-il dit.

Le virus Ébola a également un profond impact sur les enfants, surtout quand on doit les isoler, eux ou leurs parents, pour le traitement. Alors même qu'il renforce son intervention face au virus Ébola, l'Unicef cherche à assurer aux enfants l'appui affectif et matériel dont ils ont besoin au moyen d'interventions traditionnelles mais aussi nouvelles. Sur le terrain avec l'appui de ses partenaires, l'Unicef se mobilise pour aider à protéger les enfants d'Ébola avec à la fois du matériel et des informations.

Des kits de protection permettent aux familles de rester en sécurité. Le personnel médical est formé pour s'occuper des patients et des aides sociaux sont formés pour diffuser toutes les informations susceptibles de sauver des vies et pour mettre un terme à la diffusion d'informations erronées dans leurs pays. L'Unicef est aussi en train de chercher des façons à la fois traditionnelles et nouvelles qui permettraient d'apporter aux enfants les soins nécessaires pour qu'ils guérissent de leurs blessures physiques et psychologiques.

Aline Nzuzi

## ACAJ

## L'ONG rappelle que la situation des droits de l'Homme reste préoccupante

Dressant le bilan de l'année 2014, à l'occasion de la présentation des vœux pour celle qui commence, cette ONG a exhorté à la conjugaison d'efforts en vue de l'amélioration de la situation des droits fondamentaux dans le pays.

Dans cette sorte d'état de la situation des droits de l'Homme dans le pays, l'ONG a relevé, à travers tout le pays, l'insécurité récurrente, des exactions contre les populations civiles, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des massacres, des enlèvements, des arrestations et détentions arbitraires, la torture, des meurtres, des atteintes à la liberté de presse, d'expression et d'opinion, la fermeture des médias, la restriction de liberté de mouvement et de circulation, des viols de femmes et jeunes filles, le pillage des ressources naturelles, la corruption et détournements des deniers publics, des trafics

d'influence, des dénis de justice... « Au cours de l'année 2014, l'Acaj vous a fait parvenir, tantôt seule, tantôt conjointement avec d'autres organisations non gouvernementales des droits de l'Homme, des communiqués de presse ou des lettres ouvertes, dénonçant les actes de violation des droits de l'Homme précités, commis par les pouvoirs publics », a noté le président de cette ONG, Mè Georges Kapiamba, dans ce message adressé à tous les résidents de la RDC. Elle est consciente, a-t-il poursuivi, qu'en dehors des cas portés à sa connaissance ou des autres ONG des droits de l'Homme, il en existe beaucoup qui ne l'ont pas été par peur ou par ignorance de leurs victimes.

L'Acaj recommande à tout un chacun à réfléchir à la façon dont



Le président de l'Acaj, Mè Georges Kapiamba

il peut contribuer à la protection des droits fondamentaux de citoyens et de l'indépendance réelle de la justice. Car, a souligné cette ONG, la protection des droits de l'Homme est une af-

faire de tout le monde : institutions publiques et privées, individus agissant aux noms des institutions ou en tant que privés, étrangers et nationaux, hommes, femmes et enfants. Mais cette association rappelle, par ailleurs, que les démarches menées, avec l'appui de beaucoup d'entre ses correspondants, ont obtenu des résultats moins encourageants, car la justice qui est censée assumer le rôle de garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens conformément à l'article 150, alinéa premier de la Constitution, n'est pas indépendante du gouvernement. « L'instrumentalisation à des fins politiques, de la justice, dans les dossiers des dépu-

tés honoraires Eugène Diomi Ndongala et Vano Kiboko sont une illustration indiscutable pour l'année 2014 », a expliqué l'Acaj.

**Poursuivre les auteurs des violations des droits humains**

Pour l'Acaj, en effet, l'État et les institutions judiciaires doivent non pas inquiéter les citoyens qui exercent leurs droits et libertés fondamentaux, ni les victimes de ceux-ci, mais poursuivre les auteurs des violations et assurer aux victimes le droit d'obtenir réparation. Et paraphrasant le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, cette ONG a souligné qu'« il ne suffisait pas d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter. Il faut aussi leur enseigner le respect des autres et du monde dans lequel nous vivons, et favoriser ainsi l'avènement des sociétés plus justes, plus ouvertes et plus harmonieuses ».

Lucien Dianzenza

CONCERTATIONS NATIONALES

# Olenghankoy se dit floué pour l'exécution des recommandations

**Le président des Forces novatrices pour l'unité et la solidarité (Fonus) regrette de ne plus se retrouver dans les différentes articulations de la mise en œuvre de ces décisions prises lors des travaux tenus en novembre 2013 à Kinshasa et annonce le désengagement de son parti politique.**

Dans une lettre adressée aux co-présidents du Comité de suivi des résolutions des Concertations nationales, le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, celui du Sénat, Léon Kengo, Joseph Olenghankoy, qui saisit également le président de la République, dénonce les « discriminations politiques » dont son parti et d'autres de l'opposition seraient victimes alors qu'ils avaient librement accepté de participer aux Concertations nationales, à la recherche de la cohésion nationale. Olenghankoy dénonce notam-

ment une amnistie sélective. Cependant, à l'issue de ces assises tenue à Kinshasa, il y avait par exemple la libération de Kuthino Fernando et son évacuation à l'étranger pour des soins appropriés ainsi que l'élargissement de Diomi Ndongala et le suivi du dossier de Jean-Pierre Bemba Gombo ainsi que ceux des autres opposants congolais qui se trouvent dans la même situation. « Si Kuthino a été libéré, ce qui constitue une bonne chose, son évacuation médicale se fait encore attendre. Diomi et Bemba continuent de croupir en prison », a-t-il souligné.

Le président des Fonus est également consterné devant la mise en place dans certaines institutions de la République dont le gouvernement ainsi que le Conseil économique et social (CES), qui se serait effectuée dans une opacité to-



Le président des Fonus, Joseph Olenghankoy

talement. Olenghankoy relève, par rapport au CES, que la direction de cette institution est compo-

sée des membres de la majorité présidentielle et de la formation politique de l'autorité morale de l'opposition républicaine, Léon Kengo, (l'UFC). « Les autres partis politiques de l'opposition ayant pris part aux Concertations nationales n'ont pas eu droit au chapitre », a-t-il regretté. Mais pour le gouvernement, le président des Fonus ne s'explique pas que seulement deux partis de l'opposition, le Mouvement pour la libération du Congo et l'UFC, soient représentés. Et seule cette plate-forme dirigée par le président du Sénat a également été associée à la composition de la Cour constitutionnelle.

Devant ce tableau sombre de la mise en œuvre des résolutions, Olenghankoy a annoncé le désengagement de son parti politique à ces conventions qui ont été signées à l'issue des Concertations nationales et qui sont en train d'être violées par certaines parties prenantes à ces assises dont la majorité au pouvoir.

**Lucien Dianzenza**

## Consultez nos nouveaux sites internet !

- Ergonomiques et esthétiques
- Un fil d'information en continu pour suivre l'actualité en temps réel
- Des focus sur les informations phares
- Différentes entrées possibles, par département, par thèmes...
- Un site très illustré avec de nombreuses photos, vidéos...
- Des dossiers thématiques notamment sur la diaspora, le foot, la culture...

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



www.lesdepechesdebrazzaville.fr  
www.adiac-congo.com

Un rendez-vous quotidien incontournable

## DROITS HUMAINS

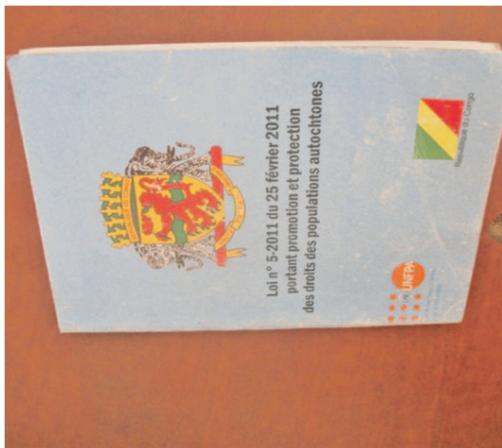
## La Loi n° 5-2011 ouvre de bonnes perspectives aux peuples autochtones

Hier pygmées, aujourd'hui peuples autochtones, cela témoigne bien l'avancée significative de la communauté internationale dans les mécanismes d'intégration socioéconomique et sociopolitique de ce peuple. La République du Congo n'étant pas restée en marge de cette logique a ainsi adopté et promulgué la Loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

La loi qui vise l'épanouissement et le bien être des populations autochtones est structurée en neuf titres et condensée sur un document de 25 pages. Elle mérite ainsi d'être connue à la fois par le bantou et l'autochtone lui-même, d'où l'intérêt pour sa vulgarisation par des autorités habiletés sur toute l'étendue du territoire national, car les populations autochtones sont présentes dans la quasi-totalité des départements. Dans son sommaire, on peut lire les titres suivants : titre I, Dispositions générales ; titre II, Des droits civils et politiques; titre III, Des droits culturels ; titre

IV, Du droit à l'éducation ; titre V, Du droit à la santé; titre VI, Du droit au travail; titre VII, Du droit à la propriété; titre VIII, Du droit à l'environnement et enfin le titre IX, Disposition diverses et finales.

Au premier article du premier titre, par exemple, la loi définit ce que l'on entend par populations autochtones. Ce sont celles qui se distinguent des autres groupes de la population nationale par leur identité culturelle, leur mode de vie et leur extrême vulnérabilité. Ainsi donc l'utilisation du terme pygmée est interdite. Elle est assimilée à l'infraction d'injure telle que prévue et sanctionnée par le Code pénal. Et l'article 2 du même titre d'ajouter que les populations autochtones, groupes et individus sont libres et égaux en droits et en dignité comme tous les autres citoyens de la Nation. Et toute forme de discrimination à l'égard des populations autochtones, basée sur leur origine sociale ou leur identité autochtone, est interdite conformément aux textes en vigueur. Sur l'éducation par



Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 / photo Adiac

exemple, la Loi en son article 17 dispose que l'État garantit le droit d'accès, sans discrimination, des enfants autochtones à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement relevant du système éducatif national. Parlant des droits civils et politiques et le droit à l'environnement, on peut citer pêle-mêle quelques articles de cette loi, respectivement les articles 4, 5, 12 et 43 qui disposent que l'État garantit le droit de citoyenneté des populations dites autochtones. Il met en place des mécanismes efficaces d'octroi des

pièces d'état-civil aux populations autochtones. Il reconnaît les villages autochtones dans le processus de création des entités administratives locales. Et pour le droit à l'environnement, l'Etat garantit aux populations autochtones le droit à un environnement sain, satisfaisant et durable. Et est inter-

dit le stockage ou le déchargement des déchets toxiques ou de toute autre substance dangereuse sur les terres occupées ou utilisées par les populations autochtones. Dans le même ordre d'idée, la loi en son article 33 stipule que les populations autochtones ne peuvent être déplacées des terres qu'elles possèdent ou utilisent traditionnellement que pour cause d'utilité publique.

Entre autres articles non moins importants de cette loi, article 25 et 28 qui disposent respectivement, sont interdites

toutes pratiques et mesures susceptibles de porter atteinte à l'exercice de la médecine traditionnelle des populations autochtones lorsque les actes pratiques ne sont pas de nature à mettre en danger la santé des populations ou des malades qui y recourent. L'État met en place des programmes spéciaux de formation, adaptés à la situation économique, sociale et culturelle et aux besoins spécifiques des populations autochtones et particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Notons que cette loi en son article 45 dispose qu'il est créé auprès du ministère en charge des droits humains un comité interministériel de suivi et d'évaluation de la promotion et de la protection des populations autochtones, avec la participation de leurs représentants et de la société civile. On espère qu'après la prise des textes d'application de cette loi, il sera aussi utile d'instaurer une journée nationale des populations autochtones pour bien vulgariser cette loi.

Faustin Akono

## ONSSU

## Les jeux départementaux reportés en avril

Initialement prévus en fin décembre 2014 pendant les congés de Noël, les jeux départementaux de l'Office national des sports scolaires et universitaires (Onssu), qualificatifs aux jeux nationaux, auront lieu en avril pendant les congés de pâques.



Photo archive lors de la clôture des jeux nationaux de l'Onssu à Dolisie/credit photo adiac

Suite aux difficultés liées à la trésorerie, les jeux départements de l'Onssu n'ont plus eu lieu à la date prévue comme l'avait souhaité les organisateurs. Ces jeux qualificatifs aux jeux nationaux sont reportés au mois d'avril et, par conséquent, la phase finale des jeux qui était annoncée en avril à Ewo, dans le département de la Cuvette-Ouest, est repoussée en juillet pendant les grandes vacances comme aux précédentes éditions.

La nouvelle a été officiellement donnée par Solange Ipolo Koulinka jointe au téléphone depuis Brazzaville par Les Dépêches de Brazzaville. « J'informe tous les directeurs départementaux des sports et de l'éducation physique ainsi que tous les secré-

taires départementaux de l'Onssu que suite à des raisons de trésorerie, les jeux départementaux prévus en décembre auront lieu en avril pendant les congés de pâques et les jeux nationaux sont repoussés en juillet pendant les grandes vacances. Nous avons eu l'assurance du ministre des Sports que les jeux vont se tenir », a-t-elle rassuré avant de solliciter l'indulgence de tous les acteurs pour ce désagrément.

Solange Ipolo Koulinka a, par ailleurs, demandé aux enfants de continuer à travailler pour améliorer leur performance et de battre les records de Dolisie 2014. Ewo 2015, c'est désormais en juillet.

C.L.L.

## TOURNOI DE MISE EN JAMBE

## La Mancha termine en tête du groupe B

Le tournoi de mise en jambe organisé par le Fédération congolaise de football (Fécofoot) en faveur des équipes de la ligue 1 s'est achevé le 5 janvier au complexe sportif de Pointe-Noire à l'issue des deux derniers matchs du groupe B basé à Pointe-Noire. Nico Nicoyé a été défait par ASP 2-0 tandis que FC Bilombé et AC Léopards ont fait jeu égal 1 but partout

Grande surprise dans le groupe B basé à Pointe-Noire, La Mancha 15e au classement général au moment de l'arrêt du championnat national ligue 1 direct 2013-2014, s'est placée en tête du tournoi devant l'AC Léopards de Dolisie leader de ce même championnat grâce à son goal average. Les deux équipes ont eu le même nombre de points huit (8) mais, à la différence de buts, +3 pour La Mancha tandis que son poursuivant immédiat AC Léopards à +2. Ce résultat est un bon signe pour le président de La Mancha, Eric Mouadhalt qui ambitionne jouer les premiers rôles cette saison au championnat national qui démarre le 10 janvier. Les sept équipes engagées à ce tournoi ont eu droit à quatre matchs chacune. Il s'agissait de FC Bilombé, La Mancha, ASP, V Club, Nico Nicoyé, l'AC Léopards et FC Nathaly's club de la ligue 2 qui a participé à la place de l'AS Cheminot. À l'issue du tournoi La Mancha et Léopards se sont classés premier et deuxième après deux victoires et deux nuls chacun.

La Mancha a respectivement battu ASP 2-1 et Nathaly's, 4-2. L'équipe a fait 3 buts partout contre l'AC Léopards et 2 buts partout contre Nico Nicoyé. Au total, 11 buts marqués et huit encaissés. Par contre Léopards a battu V Club et Nico Nicoyé sur le même score d'1 but à 0 et a fait deux nuls, contre La Mancha sur le score de 3 buts partout et face à FC Bilombé, 1 but partout soit six but marqués

et 4 encaissés. Bilombé et ASP sont troisième et quatrième.

Soucieux de poursuivre ces matchs afin de jauger le niveau de ses joueurs nouvellement recrues, Cyril Ndonga entraîneur de l'AC Léopards a tiré plusieurs enseignements. « Nous sommes arrivés ici avec quelques problèmes sur le plan physique étant donné que nous sortions d'un périple à Sibiti où nous avons travaillé l'offensif. Aussitôt on est rentré dans ce tournoi de mise en jambe alors qu'on avait encore cette charge au niveau des organismes. Petit à petit et match après match la machine s'est mise en place », a-t-il dit

Selon lui, l'objectif de l'AC Léopards était de mettre ses enfants en compétition, question de les préparer pour toute éventualité. « Vous savez que l'AC Léopards est devenue comme la bête à battre. Tous les clubs quand ils jouent contre nous ont la volonté manifeste de nous battre si bien qu'à la sortie de ce tournoi nous avons tiré des enseignements qui s'imposaient. On a vu des bonnes et des mauvaises choses, il nous reste quelques jours pour faire les réglages pour que l'équipe puisse aborder avec sérénité le championnat qui commence le samedi ». De son côté l'entraîneur de FC Bilombé, Mouzita, l'équipe se recherche encore. « Nous avions joué quatre matchs qui nous ont permis de faire une idée de l'équipe. Maintenant, nous allons faire des petits réglages pour entamer le championnat. Nous avons beaucoup travaillé sur la possession du ballon et la récupération », a-t-il dit avant de souligner quelques problèmes administratifs liés aux transferts des joueurs qui pourront mettre le club en difficulté même s'il fait confiance à cette équipe jeune.

Charlem Léa Legnoki

## CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

## Le calendrier des rencontres avec ses derbies

La Fédération congolaise de football (Fecofoot) a publié le programme des matchs de la compétition. De la première à la dix-septième journée, 153 rencontres seront âprement disputées en trois mois de phase aller. Détails sur les trois premières journées.

Cette fois-ci, c'est du bon. Une partie des subventions de l'Etat étant versée aux clubs, le coup d'envoi du championnat national sera donné le samedi 10 janvier au stade Alphonse-Massamba-Débat, après deux tentatives manquées. Le public sportif national qui l'attendait depuis le 20 décembre dernier peut enfin pousser un ouf de soulagement. De même pour les clubs à la recherche des compétitions à se mettre dans les jambes avant d'entrer en compétitions africaines. Le cas de Diables noirs et de l'AC Léopards en Ligue africaine des champions tout comme Etoile du Congo et Cara en coupe de la CAF. Pour le reste des clubs il s'agira de courir vers le sacre national pour succéder à l'AC Léopards de Dolisie.

## Les 18 clubs engagés dans la compétition

Brazzaville présente 10 clubs : Diables noirs, Etoile du Congo, FC Kondzo, Inter club, Jeunesse Sportive de Poto-Poto (JSP), Jeunesse Sportive de Talangäi (JST), Patronage Sainte-Anne, Cara, Saint Michel de Ouénzé (SMO) ainsi que Tongo FC. La ville de Pointe-Noire a, par contre, 7 représentants : AS Cheminots, V. club, La Mancha, FC Bilombé, Nico nicoyé, Association Sportive de Pointe-Noire (ASP) et le 1er de la zone B qui reste à déterminer. AC Léopards de Dolisie est donc l'unique club de l'intérieur du pays à être en lice. Le plus long voyage commençant par le premier pas, la première journée permettra à certaines de ces formations d'afficher leurs ambitions pour cette nouvelle saison sportive qui sera âprement disputée étant donné la grandeur des enjeux.

## Première journée...

Au stade Alphonse-Massamba-Débat, FC Kondzo ouvrira le bal devant la Jeunesse sportive de Poto-poto (JSP). Un baptême de feu pour la formation du troisième arrondissement de la ville capitale qui joue sa première saison en division supérieure. Pourtant, en ce match d'ouverture, FC Kondzo est obligé de faire un peu plus d'attention d'autant plus que visiblement son adversaire n'hésitera pas à lui tenir tête. Les pronostics déjoués par JSP lors du tournoi de mise en jambes, face à des clubs plus suffisamment expérimentés, le témoignent. Dans les autres rencontres, à Brazzaville toujours, Diables noirs en découvrira avec Saint Michel de Ouénzé (SMO) alors que la



Une rencontre du championnat national antérieur crédit photo Adiac

Jeunesse sportive de Talangäi (JST) va se mesurer à Patronage Sainte-Anne, au stade Annexe. Le même jour, à Pointe-Noire, AS Cheminots et Nico nicoyé s'expliqueront bien avant qu'AC Léopards de Dolisie ne rencontre le premier de la zone B qui reste encore à déterminer. Le 11 janvier, dans la ville capitale, Cara sera face à Tongo FC. Etoile du Congo devant Inter club. Par ailleurs, FC Bilombé contre V. Club, La Mancha contre Association sportive de Pointe-Noire (ASP) sont des affiches qui boucleront cette première journée au complexe sportif de la ville océane.

## Deuxième journée...

JPS rencontrera Diables noirs après quoi JST sera aux prises avec SMO. Ce sera le 13 juillet. Le lendemain, FC Kondzo tentera de renverser Patronage ou l'inverse,

à défaut d'un match nul bien sûr. Le tour reviendra à Cara et Inter club, le 14 janvier. Le même jour, à Pointe-Noire, La Mancha recevra les Fauves du Niari et Nico

17 janvier à Pointe-Noire. Le dimanche 18, la troisième journée se poursuivra. Le premier match mettra aux prises Etoile du Congo et SMO d'un

le 29 janvier à l'occasion de la 5<sup>e</sup> journée.

La 9<sup>e</sup> journée, qui se disputera le 15 février, offrira au public sportif le plus grand derby brazzavil-

nicoyé, V. Club. Le 15 du même mois, FC Bilombé s'opposera au 1er de la zone B tandis que l'ASP et AS Cheminots en découvrant par la suite. A Brazzaville, Tongo FC et Etoile du Congo vont s'expliquer en clôture de la deuxième journée.

## Troisième journée...

Les rencontres de cette journée auront lieu le 17 janvier, le jour même de l'ouverture de la CAN 2015 où le Congo livrera le premier. Heureusement que les heures ne sont pas les mêmes. A 14 heures, JST recevra JSP. La première équipe avait battu la seconde lors du tournoi de mise en jambes, 2-0. Ce n'est pas pour autant que la même chose se répétera. Le contraire est aussi possible. Le deuxième match opposera Cara à FC Kondzo. Patronage sera face à Inter club, au stade annexe. V. club et La Mancha clôtureront les rencontres du

côté, Diables noirs Tongo FC de l'autre, au stade Alphonse-Massamba-Débat. Au complexe sportif de Pointe-Noire, ASP sera face au 1er de la zone B. FC Bilombé et AS Cheminots vont se mesurer dans l'autre rencontre. Dolisie accueillera son premier de la saison le même jour puisque les Fauves du Niari recevront Nico nicoyé.

## Les matchs ou derbies les plus attendus

Dans cette phase aller, il y a des rencontres que le public sportif attend avec beaucoup d'impatience. Il s'agit, entre autres, des matchs entre Cara et Diables noirs ainsi que celui qui opposera AC Léopards de Dolisie à V. Club, le 25 janvier lors de la 4<sup>e</sup> journée. La 5<sup>e</sup> journée sera marquée par la rencontre qui mettra aux prises Etoile du Congo et Cara avant que l'AS Cheminots ne cherche à renverser, si possible, l'AC Léopards de Dolisie. Ce sera

lois : Diables noirs contre Etoile du Congo. La journée suivante, le tour reviendra à Cara d'en découvrira avec AC Léopards de Dolisie, le 22 du même mois alors que de l'autre côté, V. Club et l'AS Cheminots vont se mesurer dans le derby ponténégrin. V. Club n'aura pas assez de repos puisqu'après, il rencontrera Diables noirs lors de la 11<sup>e</sup> journée le 26 février. Au stade Denis-Sassou-N'Gusso, lors de la 12<sup>e</sup> journée, AC Léopards et Etoile du Congo vont s'expliquer, le dimanche 1<sup>er</sup> mars. La journée qui s'en suivra, l'équipe de Dolisie recevra Diables noirs. quelques rencontres comme Etoile du Congo contre Inter club, V. Club contre La Mancha, AS Cheminots contre Etoile du Congo sont aussi à compter au nombre de ces derbies. Le public sportif national ose croire que cette-fois le championnat national ira jusqu'au bout.

**Rominique Nerplat Makaya**